

TABLE DES MATIERES

Acronymes	1
1. Résumé de l'action	5
2. Contexte général d'intervention du projet	8
2.1. Contexte socio-démographique	11
2.2. Situation sanitaire des populations	11
2.2.1. Santé maternelle	11
2.2.2. Santé de l'enfant	12
2.2.3. Profil épidémiologique changeant : une double charge de morbidité avec une croissance des maladies non transmissibles	12
2.3. Organisation du secteur Santé au Bénin	14
2.3.1. Organisation institutionnelle	14
2.3.1.1. Le niveau central	14
2.3.1.2. Niveau intermédiaire	15
2.3.1.3. Niveau opérationnel	15
2.3.1.4. Place du secteur privé	15
2.3.2. Les politiques de décentralisation et de déconcentration du secteur	15
2.3.3. Financement du secteur	16
2.3.4. Les Ressources humaines	17
2.3.5. La coordination du secteur	18
2.3.6. Infrastructures et offre de soins	19
2.3.6.1. Infrastructures de soins	19
2.3.6.2. Offre de soins	19
2.3.7. L'organisation de la demande de soins et la redevabilité sociale	21
2.4. La politique du Bénin et les stratégies sectorielles	22
2.4.1. Politique et réformes du gouvernement du Bénin	22
2.4.2. Le Plan National de Développement sanitaire (PNDS) 2018-2022	24
2.4.3. Santé maternelle, néo-natale et infantile/Soins obstétricaux SCNUSONU	24
2.4.4. Stratégies de lutte contre les Maladies Non-transmissibles (MNT)	25
2.4.5. Qualité des soins	25
2.4.6. Stratégie Genre	26
2.4.7. Stratégie de développement des RHS	27
2.5. Le contexte et défis spécifique(s) des Collines	29
2.5.1. Situation des RH	29
2.5.2. Les Soins Obstétricaux Néonataux de Base et Complémentaires SCNUSONU/B-C	29
2.5.3. La lutte contre les Maladies Non Transmissibles - MNT	29
2.5.4. Qualité des soins	29
2.5.5. La Violence Basée sur le Genre VBG, le Genre et la Planification Familiale	30
3. Approche stratégique de l'Action et Méthodologie	31

3.1. Logique de l'intervention	31	ANNEXE 5 : SITUATION DES DETERMINANTS SOCIAUX DE LA SANTE	76	
3.1.1. Une approche « multi-acteurs » et « multi-niveaux »	31	ANNEXE 6 : SYNTHESE DES CONSTATS FAITS SUR LE TERRAIN PAR PRINCIPALES THEMATIQUES		
3.1.2. Une dynamique d'apprentissage	32	ANNEXE 7 : CONDITIONS DE REUSSITE DU DOUBLE ANCRAGE	79	
3.1.3. Une approche centrée sur la personne	32	ANNEXE 8 : INDICATEURS ET LIGNE DE BASE	32	
3.2. Principes directeurs	33	ANNEXE 9 : CHRONOGRAMME INDICATIF DE L'INTERVENTION	33	
3.3. Synergies et coordination	34	ANNEXE 10 : LISTE DES FORMATIONS SANITAIRES	35	
4.	Description de l'action opérationnelle	37	ANNEXE 11 : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES	87
4.1. Objectifs de l'intervention	37			
4.2. Résultats ('composantes') attendus de l'intervention	37			
4.3. Principales activités ('réalisations') à mettre en œuvre	37			
4.4. Zones d'intervention	42			
4.5. Bénéficiaires de l'action	43			
4.5.1. Bénéficiaires indirects	43			
4.5.2. Bénéficiaires directs	44			
4.6. Durée de l'action et calendrier indicatif	44			
4.6.1. Durée de mise en œuvre	44			
4.6.1.1. Phase de démarrage (6 mois)	44			
4.6.1.2. Exécution (48 mois)	44			
4.6.1.3. Clôture (6 mois)	45			
4.6.2. Calendrier indicatif	45			
4.7. Budget de l'action	45			
5.	Gouvernance et mode opérateur du projet	47		
5.1. Cadre contractuel	47			
5.2. Gouvernance	47			
5.2.1. La coordination	47			
5.2.2. Comité de pilotage	48			
5.2.2.1. Composition	48			
5.2.2.2. Mission et fonctions	48			
5.2.2.3. Modes de fonctionnement	48			
5.2.3. Comité Technique de Suivi	49			
5.2.4. Structure d'exécution de la cellule de gestion de projet	49			
5.3. Outils de mise en œuvre	53			
5.4. Suivi des résultats et rapports	53			
5.5. Evaluation et audit	54			
6.	Risques et hypothèses	55		
7.	Cadre logique indicatif de l'intervention	59		
8.	Communication et visibilité	64		
ANNEXE 1 : CAPITALISATION DES EXPERIENCES & AXES DE COMPLEMENTARITE ET DE SYNERGIE	65			
ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIE DES PTF	72			
ANNEXE 3 : LES GRANDES REFORMES DU SECTEUR	73			
ANNEXE 4 : ZONE DE MISE EN ŒUVRE	75			

GCD	Santé et Soins de l'District
EDS	Enquête Demographique et de Santé
EDSW	Enquête Demographique et de Santé V (Sénégal)
ENZS	Zonage d'Enseignement de la Zone Sanitaire
ETU	Expert Technique International
ETME	Epidémiologie de la transmission mère-enfant
FAP	Femme en Age de Procréer
FER	Flacons en plastique basé sur les résultats
FIM	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
FMI	Fond Monétaire International
FNULAP	Fonds des Nations unies pour la population
FS	Formation Sanitaire
HPV	Human Papilloma Virus
HTA	Hypertension artérielle
HZ	Hôpital de Zone
IEC	Information-Education-Communication
IFSTO	Institut de Formation en Soins Infirmiers et Obstétricaux
INRIES	Institut National Médecine-Santé
INSAE	Institut National des Affaires Sociales et de l'Analyse Economique
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ISO	International Organization for Standardization
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
MASM	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
MCV	Maladies cardiovasculaires
MDM	Maladie du Monde
MNT	Maladies Non Transmissibles
MS	Ministère de la Santé
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONAS	Organisation Nationale d'Accès à la Santé
CSC	Organisation de la Société Civile
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PASMI	Programme d'Appui à la Santé Maternelle et Infantile
PASS	Programme d'Appui au Secteur Santé
PCoD	Programme de Choix pour le Développement Durable
PCI	Prévention et Contrôle de l'Infection
PCME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PEC	Prise en Charge
PEV	Programme Élargi de Vaccination
PF	Planification Familiale
PIB	Produit Intérieur Brut
PITA	Plan Intégré de Travail Annuel
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PNAQ	Programme National Assurance Qualité
PND	Plan National de Développement
PNDS	Plan National de Développement Santé
ECA	Expert Contractualisation & Acquisition

PNUSS	Plateforme Nationale des Utilisateurs des Services de Santé
PO-SVBG	Procédures Opérationnelles Standardisées des Violences Basées sur le Genre
PSDRMISS	Plan Stratégique de Développement des Ressources Humaines du Secteur Santé
PSER	Plan de Santé-Evaluation et de Revue
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PUS	Plataformes des Utilisateurs des Services de Santé
RAC	Reviues Annuelles Conjointes
RAFI	Responsable Administratif et Financier
R-CR	Référence – Contre-Référence
RECAFFM	Renforcement des Capacités pour l'Autonomisation des Femmes
RHS	Ressources Humaines en Santé
SARA	Services Availability and Readiness Assessment
SNIGS	Système National d'Information et de Gestion Sanitaire
SONU.B	Soin Obstétrical et Néonatal d'Urgence et Basé
SONUC	Soin Obstétrical et Néonatal d'Urgence Complets
SRMANIA	Santé Reproductive de la Mère, Néo-natale, infantile et des Adolescents
SSRAJ	Santé Sexuelle et de la Reproduction des Adolescent(s) et Jeunes
STEP	Etape (technique par étapes utilisée pour le dépistage des facteurs de risques des maladies non transmissibles (MNT) utilisée par l'OMS)
SYLOS	Système local de santé
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
VBC	Violences Basées sur le Genre
VFF	Violences faites aux Femmes et aux Filles
VIH/Sida	Virus de l'Immuno-déficience Humaine / Syndrome d'Immuno-déficience Acquise
WILDAF	Women in Law and Development in Africa
ZS	Zone Sanitaire

L'État français appuie le secteur santé du Bénin depuis 2011 à travers plusieurs projets dont le Programme d'appui à la Santé Maternelle et Infantile (PAM) sous maîtrise d'envergure du ministère de la Santé (MSS), initié au 31/12/2018. L'Etat français a octroyé de l'aide publique au développement dans le secteur de la santé à travers la mise à disposition d'une enveloppe de subvention de onze millions (11.000.000) Euros à octroyer aux instances de l'Agence Française de Développement (AFD) en 2019.

L'AFD a réalisé deux missions de prés-identification et d'identification en décembre 2018 et février 2019, afin de faire un état des lieux du secteur de la santé : réformes en cours, priorités du gouvernement, programmes mis en œuvre par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en vue de cibler les besoins non couverts. C'est ainsi que l'AFD a décliné, en concertation avec l'Etat béninois, de confier la mise en œuvre de ce projet à l'Agence Belge de Développement (Enabel), présente au Bénin dans le secteur de la santé depuis 20 ans à travers différents programmes (dont le programme PASS-SOYTOU - en clôture - et le nouveau programme P@SIRIS). Les missions de l'AFD ont été complétées par une troisième, réalisée en mai 2019 par le siège de Enabel avec les mêmes objectifs de meilleure connaissance du processus de développement sanitaire en cours dans le pays.

Un processus inclusif et participatif (facilité par un consultant externe) a ensuite été engagé pour réaliser une étude de faisabilité et faciliter la formulation du projet dans sa partie (contenu) et pour le choix du territoire géographique de mise en œuvre. Suivant la demande du Ministère de la Santé et confirmée lors de l'analyse des besoins des différentes missions de formulation, le focus de cette intervention a été porté sur les Maladies Non-Transmissibles (MNT), les Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU), le genre, le renforcement des Ressources Humaines en Santé (et les institutions de formation), et le développement du système de santé local au niveau des Zones de Santé (ZS) et Directions Départementales de la Santé (DDS) appuyées. Les maladies transmissibles seront couvertes par d'autres bailleurs.

L'intervention comprend un objectif transversal de réduction des inégalités femmes/hommes, qui se traduit par la mise en place d'activités spécifiques dans chaque sous-composante de l'intervention.

Conformément aux résultats de l'étude de faisabilité et de la formulation, le département des Collines a été retenu comme territoire principal de mise en œuvre de l'intervention, avec un appui au service de pédiatrie du Centre Hospitalier Universitaire Départemental (CHUD) de Borgou.

L'approche systémique sera l'un des principes qui guidera l'action en améliorant les processus de façon globale et intégrée (les acteurs, les facteurs, les interactions) et en prenant également en compte les dynamiques endogènes. Le double ancrage des actions et la recherche-action aideront à capitaliser les expériences pour le développement du système de santé du Bénin. L'intervention renforcera une approche centrée sur la personne avec le respect des spécificités notamment celles liées au genre. Elle contribuera à réduire les écarts d'opportunités entre les femmes et les hommes pour plus d'égalité et à lutter contre les Violences Basées sur le Genre (VBC).

L'AssentuLi : Présentation du projets

Titre	ÉQUITÉ-Régle Inc (Sous-titre : « Ensemble pour une Qualité des soins Inclusive et Transparente, orientée vers l'Égalité genre - Bonne santé »)
Durée de la mise en œuvre	60 mois (6 mois de démarrage + 48 mois d'exécution - 6 mois de clôture)
Zone géographique	Bénin, département des Collines + service pédiatrie CHD Borgou
Coût total	Coût total : 11 000 000 € Montant total de la contribution de l'AFD : 11 000 000 €
Partenaire de mise en œuvre	Ministère de la Santé
Signataire de la convention de financement et récipiendaire des fonds	Enabel
Bénéficiaires	<p>Bénéficiaires directs : Les services de santé publics et privés des départements des Collines (centres de santé, hôpitaux), les Comités de Gestion, la DDS, les EEEZ, les CPS, les ONG locales, et les mairies des communes des zones appuyées et le service pédiatrie du CHD du Borgou. Les professeurs et les étudiants de l'IRESO et de l'INMES</p> <p>Bénéficiaires indirects : Les populations des départements des Collines et du Borgou (service pédiatrie CHD), soit 1,5 millions de personnes (incluant la population des Collines et les enfants de moins de 14 ans dans le Borgou), avec une attention particulière accordée aux femmes, adolescents et jeunes.</p> <p>Contribuer à l'amélioration de la santé des populations au Bénin, en particulier les plus vulnérables et visant l'égalité femmes/hommes</p> <p>« La population du Bénin dispose d'une offre de soins intégrée de qualité pour les Soins Obstétricaux & Néonataux d'Urgence (SONU) et les Maladies Non Transmissibles (MNT), tenant compte des besoins spécifiques liés au sexe, principalement dans le département des Collines et au niveau du pôle pédiatrie du CHD du Borgou »</p>
Objectif général	Composante 1 / Résultat 1 : « Des services de santé promouvant des préventifs et curatifs de qualité par rapport aux Maladies Non Transmissibles (MNT) et les Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU), tenant compte des besoins spécifiques des femmes & des adolescent(e)s & enfants, sont disponibles dans les Collines et au niveau du rôle pédiatrie du CHD du Borgou avec une meilleure redevabilité des
Résultats escomptés	

Partie(s) n°:	Composante 2 / Résultat 3 : « Les personnes soignées est discriminée et mieux formé en tenant compte des enjeux de genre dans les formations sanitaires ».
	Composante 3 / Résultat 3 : « Les capacités techniques et la gouvernance des institutions partenaires du projet, dans le respect de l'égalité femmes/hommes des structures établies par le projet, sont renforcées. »
Créé(s) CAD	15180
Créé(s) 12185, 12220, 12230, 12340, 12281, 12261, 13620, 13081, 13776,	
ODD principal:	<ul style="list-style-type: none"> - ODD n° 3 « Bonne santé et bien-être » - ODD n° 5 « Égalité entre les sexes»
Objectifs de développement durables (ODDs)	<ul style="list-style-type: none"> - ODD n° 4 « Education de qualité » - ODD n° 10 « Inégalités réduites »

Les consultations hospitalières directes les plus fréquentes sont les césariennes dues à 35% des cas, les précautions et sécheresses dans 36,5% des cas et les hémorragies de la délivrance dans 15,7% des cas (Enquête SCNUT Bénin 2016).

2.2. Contexte socio-économique béninois

Le Bénin, pays d'Afrique de l'Ouest, a une superficie modeste (112.763 km²) avec une population estimée en 2018 de 11.495.140 habitants¹, dont 51,2% est de sexe féminin.

Le Bénin est caractérisé par une population jeune. En effet, 55,6% de la population a moins de 20 ans. L'espérance de vie à la naissance est de 60,8 ans, légèrement plus élevée pour les femmes (62,9 ans) que pour les hommes (58,6 ans). Le taux de fécondité est de 5,7 selon l'enquête démographique de santé 2018. Le taux d'accroissement démographique annuel est de +2,7%.

Au plan économique, le Bénin est classé parmi les pays à "renouvelable" avec un Produit Intérieur Brut (PIB) de 8,573 milliards de dollars courant et une croissance de 6 % en 2018 (FMI). Le taux de pauvreté s'est aggravé ces dernières années, passant de 37,5 % en 2006 à 40,1 % en 2015. Le Bénin occupe désormais le 163ème rang sur 189 en termes d'Indice du développement humain (2018). Avec un indice de 0,515 en 2018, le pays se situe ainsi dans la catégorie des nations ayant un « développement humain faible ».

2.2. Santé et sécurité des populations

2.2.4. Santé maternelle

La mortalité maternelle a légèrement baissé ces dix dernières années (2006 et 2017) mais reste à plus de 390 décès pour 100 000 naissances vivantes, loin de la cible des ODD de 70. Formis la mortalité maternelle, les autres indicateurs liés à la santé maternelle malgré de légers progrès sont restés largement en deçà des cibles des ODD (tableau ci-dessous). Cette faible performance appelle à questionner l'efficacité des stratégies en cours, et incite à des mesures plus holistiques et systémiques prenant en compte les goulots au niveau de l'offre de soins de qualité, les déterminants sociaux de la santé (annexe 5) et les mécanismes de mutualisation des risques.

Tableau 2 : Santé de la femme

Indicateurs	1996 (EDS)	2001 (EDS)	2006 (EDS)	2011 (EDS)	2017-18 (EDS)	Cible ODD 2030
Ratio de mortalité maternelle (pour 100.000 Naissances Vivas)	498	ND	397	ND	391	70
Proportion d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié (ou en institution)	60%	73%	74%	80,9%	84,9%	100%
Prévalence contraceptive aux méthodes modernes	3,4%	7,2%	6,1%	7,9%	12%	35%
Accès aux soins prénataux						
(4) CPN : dernière Consultation Périnatale au cours du 9ème mois de grossesse)	54%	62%	61%	58%	52%	100%

Source : Annuaire statistique 2017

Les consultations hospitalières directes les plus fréquentes sont les césariennes dues à 35% des cas, les précautions et sécheresses dans 36,5% des cas et les hémorragies de la délivrance dans 15,7% des cas (Enquête SCNUT Bénin 2016).

2.2. Santé de l'enfant

Pour dilleurs, près d'un tiers d'enfants de moins de 5 ans (22 %) accusent un retard de croissance, proportion qui est plus élevée en milieu rural (25 %) qu'en milieu urbain (20 %) (EDS V).

La tendance reste similaire à celle de la santé maternelle : on observe une diminution de la mortalité néo-natale, infantile et infantojuvénile, au cours des dix dernières années mais les cibles ODD sont encore loin d'être atteintes. La mortalité infantojuvénile en 2018 était de 96 pour 1000 naissances vivantes (EDS V, 2018).

Tableau 3 : Santé de l'enfant

Indicateurs	1996 (EDS)	2001 (EDS)	2006 (EDS)	2011 (EDS)	2017-18 (EDS)	Cible 2030
Taux de mortalité des moins de cinq ans						
Taux de mortalité néonatale						
Taux de mortalité infantile						
Proporation d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole						
Taux de mortalité néonatale	38,2 %	38,4 %	32 %	28,6 %	30 %	12 %
Taux de mortalité infantile	94 %	89 %	67 %	42 %	55 %	
Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	56,8 %	55,9 %	51,1 %	70 %	68 %	100 %

Source : Annuaire statistique 2017

2.2.3. Profil épidémiologique changeant : une double charge de morbidité avec une croissance des maladies non transmissibles

Le profil épidémiologique reste toujours marqué par la prédominance des maladies transmissibles, où le paludisme demeure la première cause de consultation (42,8% des cas) et d'hospitalisation (52,3%), et dont l'incidence et la mortalité dans la population restent élevées, 14,6% et 0,9% respectivement (Annuaire des statistiques sanitaires de 2017).

La prévalence du VIH dans la population générale s'est stabilisée à 1,2%, mais les comportements à risque persistent chez les jeunes de 15 à 24 ans (EDS V). Le Bénin a connu ces dernières années les épidémies de la fièvre hémorragique à virus Lassa. Au 20 mars 2019, 09 cas ont été confirmés, tous guéris après traitement. Quelques foyers de choléra ont été également enregistrés en 2017 et 2018.

La maîtrise de ces épidémies indique un niveau d'organisation du système de surveillance mais aussi une certaine résilience du système de santé. Il convient de souligner l'impérieuse nécessité de renforcer le système de santé et particulièrement du système local de santé SYLOS (District Sanitaire) dans toutes ses composantes y compris communautaire ; celui-ci constituant le socle de tout système efficace de contrôle des épidémies.

La situation des MNT est d'autant plus préoccupante que le taux « qualité » de l'enquête STEPS (STEPS 2015) révèle que le système de santé béninois est très mal adapté pour offrir des services et soins de qualité. Ce constat est renforcé par les résultats de l'enquête SARA 2018.

Tableau 5 : Prévalence du Diabète par département (STEPS, 2015).

	% Générale	% Mâle ou peuvent des indicateurs
Département	Hommes	Femmes
Bénin: 12,6%		
Acéra	10,7	5,7
Pérou	3,6	5,4
Atlantique	16,7	20,4
Uélé	19,4	19,0
Collines	11,7	5,2
Comoé	6,9	14,3
Couffo	12,6	2,4
Zou	2,3	5,5
Collines	15,0	16,7
Borgou	21,6	26,0
Alibori	6,8	5,8
Ouémé	18,6	16,6
TOTAL	12,7%	12,2%

Le profil épidémiologique est également caractérisé par l'hémorragie des maladies non transmissibles et leur ampleur font d'elles un problème de développement pour les pays en développement comme le Bénin. L'enquête nationale de dépistage des facteurs de risque de MNT (STEPS, 2015) a revêtu les résultats préoccupants pour les principales maladies ci-après.

Les principaux facteurs de risque de MNT étaient : obésité 7,4% ; Hypercholestérolémie 4,4% ; consommation du Tabac 5,0% ; consommation nocturne d'alcool 7,6%.

Tableau 5 : Prévalence de l'hypertension artérielle par département (STEPS, 2015).

Départements	%
Bénin: 25,9%	
Hommes : 27,8	
Femmes : 24,2	
Ouémé	16,2
Plateau	31,8
Atlantique	30,5
Uélé	32,3
Mono	22,6
Couffo	19,8
Zou	15,9
Collines	29,7
Borgou	34,4
Alibori	31,6
Acéra	24,0
Donga	29,3

Tableau 6 : Prévalence de l'obésité par département (STEPS, 2015).

Départements	%
Bénin: 7,4%	
Hommes : 4,5	
Femmes : 10,1	
Ouémé	5,9
Plateau	6,1
Atlantique	12,7
Uélé	16,5
Mono	4,6
Couffo	4,7
Zou	2,6
Collines	5,4
Borgou	10,7
Alibori	7,6
Acéra	4,9
Donga	10,4

Pyramide sanitaire

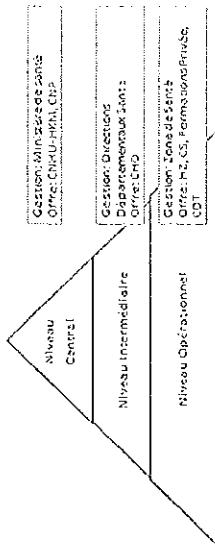


Figure 1 : La pyramide sanitaire au Bénin.

2.3.1. Le niveau central
Le Décret N° 446 du 20 juillet 2016 réorganise le Ministère de la Santé dont le niveau central comprend trois (03) Directions centrales qui sont la Direction de la Prospective et de la Planification (DPP), la Direction des Affaires Administratives et Financières (DAF) et la Direction de l'Informatique et du Pré-archivage (DIP) et sept directions techniques : la Direction des Infrastructures, Équipements et Maintenance (DIEAM), la Direction Nationale des Hôpitaux (DNU), la Direction de la Maternité et de l'Enfant (DSME), la Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP), la Direction de la Recherche, de la Formation et de la Médecine Traditionnelle (DRPMAT), la Direction des Pharmacies et du Médicament et des Explorations Diagnostiques (DPMED) et la Direction des Soins Infirmiers et Obstétricaux (DSIO).

La principale nouveauté reste la création de la DAF qui cumule deux anciennes directions que sont la DRHM et la DRH. Cette dernière est transformée en service au sein de la DAF. Etant donné l'importance de la question des Ressources Humaines en Santé (RHSS) dans le contexte sanitaire actuel, il est utile d'analyser l'effet de cette réforme sur la s.

La situation des autres maladies chroniques non transmissibles telles que les maladies respiratoires chroniques, les maladies mentales, les cancers est très difficile à apprécier en raison de l'absence de système d'information fiable pour collecter les données y différentes. Les données figurant dans l'annuaire des statistiques ne reflètent pas la réalité étant sous notificées. Cette situation reflète le manque de fiabilité du système d'information hospitalier en partie due à l'absence de classification internationale des maladies (ICD) fonctionnelle dans le système de soins.

2.3.3.2. niveau intermédiaire

Le nombre de départements sanitaires est de dixneuf en total. La Direction Départementale de la Santé (DDS) est une entité déconcentrée du niveau central du MS dirigée par un Directeur départemental de la Santé, en général un médecin de santé publique. Chacun des 12 départements administratifs disposent ainsi d'une direction départementale de la santé. Chaque département est administré par un préfet de département.

Plusieurs programmes de lutte contre les maladies spécifiques disposent d'un service déconcentré au niveau intermédiaire. Les Centres Hospitaliers Départementaux (CHD) sont le niveau de soins correspondant au niveau intermédiaire. Ils constituent le deuxième niveau de référence dans la pyramide sanitaire et le premier niveau de soins "tertiaires".

2.3.1.3. Niveau opérationnel

Le Bénin est découpé en 34 zones sanitaires – ZS (districts sanitaires) qui suivent partiellement le désoupprage administratif. Chaque zone sanitaire couvre une à quatre communes, et est dotée d'un hôpital de zone qui sera de structure de première référence pour une population de 200 000 à 250 000 habitants environ.

La fonctionnalité des ZS est encore relative. Les collectivités locales, les communautés et la société civile sont impliquées dans la gestion des services de santé, mais la contribution des collectivités locales au financement des activités de santé est faible. Ceci est principalement dû au faible transfert (autour de 3%) du budget national vers les communes. Quant au couplage de l'organisation sanitaire avec la décentralisation administrative, une ZS compte une ou plusieurs communes.

2.3.1.4. Place du secteur privé

Le secteur privé, le secteur libéral et le secteur à vocation humanitaire sont très actifs, mais il se pose des problèmes liés à la réglementation de l'exercice de la profession dans le secteur privé et au respect des textes. Un assainissement du secteur a été entrepris en 2018 et 2019 à la faveur des réformes dans le secteur et a abouti à la fermeture des structures de soins privés non autorisées et à l'interdiction pour un praticien du secteur public d'exercer dans le secteur privé.

2.3.2. Les politiques de décentralisation et de déconcentration du secteur

Un processus de décentralisation et de déconcentration de l'administration visant la prise en charge du développement communautaire par les populations elles-mêmes a connu une accélération depuis 2016 avec la création des six nouvelles préfectures. En 2018, le processus a été renforcé par la révision des textes régissant les organes de cogestion de la santé, processus de décentralisation qui a d'ailleurs suivi une démarche très participative avec l'ampliation des collectivités locales et des structures départementales et communales de l'éducation. L'un des changements clés apportés par la réforme est la double tutelle des ministères en charge de la décentralisation et de la santé, ce qui renforce l'implication plus active des collectivités dans la gestion de la santé au niveau du territoire. Elle prévoit une plus grande responsabilité des élus locaux au niveau des organes de gestion des centres de santé où ils assument la présidence.

Il s'agit donc d'une base qui renforce désormais le partenariat des zones sanitaires avec les communes, dont les actions seront déterminantes pour l'efficacité du système local de santé. En effet, les enjeux de la santé locale relèvent de dimensions qui dépassent les seules capacités des acteurs sanitaires. Les enjeux liés à la santé maternelle et infantile, les inégalités sociales entre

hommes et femmes, les violences basées sur le genre requièrent des actions sociales pour lesquelles le rôle des communautés est déterminant. L'one de même fait faire faire ces méthodes non transmissibles dont les facteurs de risques majeurs sont d'ordre comportemental et environnemental et pour lesquels des actions intégrées et anticipées au niveau social sont impératives. Il est donc important que les capacités de management des Zones Sanitaires (ZS) soient renforcées afin d'optimiser le potentiel du partenariat entre le Bureau de zone (Équipes Cadres de District – ECD) et les communes. Les principales orientations du plan de décentralisation et de déconcentration du Ministère de la Santé (MS) vont dans le même sens.

Ces orientations constituent une stratégie clé pour la mise en œuvre des politiques sectorielles et sous-sectorielles dans les prochaines années. Elles marquent la volonté de l'autorité de renforcer la subsidiarité, la recherche aux bénéficiaires et les actifs des collectivités locales décentralisées dans la santé.

Le plan national de décentralisation et de déconcentration (PND) donne les directives pour améliorer la décentralisation dans le secteur. Le plan a indiqué les domaines et les activités à déconcentrer vers les DDS et Bureaux de zone pour la santé et les communes, comme celles qui suivent :

- Planification, exécution et règlements des marchés publics et délégations de services publics ;
- Collecte de données pour une gestion maîtrisée des ressources humaines ;
 - Élaboration et mise en œuvre des Plans d'investissement, d'équipement et de maintenance du département et de la Commune ;
 - Collecte et diffusion des attentes et besoins des usagers/clients ;
 - Mise en œuvre de la politique nationale en matière de formation continue et de recyclage des personnels de santé.

Il serait donc indiqué que les interventions futures intègrent ou renforcent les capacités des équipes de gestion de la santé au niveau décentralisé et un partenariat avec les communes.

2.3.3. Financement du secteur

Les ressources de l'Etat allouées à la santé sont en constante diminution. La part du budget du Ministère de la Santé dans le budget général de l'Etat au cours des trois dernières années se présente comme suit :

Tableau 2 : Evolution de la part du budget de l'Etat consacrée au secteur de la santé

Pourcentage	4,89	4,03	3,71
Source : Récapitulatif des prévisions budgétaires de dépenses de l'Etat 2017-2018.			

Ce ratio pourra connaître une augmentation si on prenait les ressources de l'état allouées à la santé au niveau des ministères en charge de la défense, de la sécurité, de la justice et de l'éducation.

Le montant alloué au cours des trois dernières années par l'Etat est en régression et va nettement en déca des engagements d'Abuja des Etats africains à allouer 15% au moins de leurs budgets nationaux au secteur de la santé.

Les principales sources de financement du secteur sont le budget national, le financement communautaire et la contribution des partenaires techniques et financiers (PTFs) à hauteur de 30%. Il n'y a pas de véritable stratégie de financement de la santé, ni de plan opérationnel.

intègrant les différentes sources de financement du secteur. Cette situation ne permet pas d'optimiser les moyens disponibles et contribue à la mauvaise gouvernance et au manque de transparence qui caractérisent le secteur. Néanmoins, un protocole d'entente visant à mieux coordonner les actions des PTTs et à mieux déterminer les sources et protus d'application des financements est en cours d'élaboration par le ministère de la Santé.

Par ailleurs, on note la poursuite des politiques de subventions et éc gratuité, entre autres pour de la prise en charge (partiellement) de la caésarienne, la prise en charge des personnes infectées par le VIH/SIDA et des actions de lutte contre le paludisme chez les enfants de moins de 5 ans.

Le financement du secteur sera profondément affecté par la mise en œuvre de la couverture santé universelle prévue à travers le volet assurance maladie de l'ARCH (voir description sous 2.4). Cette réforme qui va se traduire dans un premier temps sous une forme pilote va couvrir trois zones sanitaires d'Abomey-Chavé-Sô-Ava, de Dassa-Zoumé et de Djougou-Ouaké-Copargo avec un éblouissement des extrêmes pauvres. Le démarrage, initialement prévu pour le premier trimestre 2019 a été retardé et ne sera effectif qu'à cours du troisième trimestre au plus tôt, avec un début par la ZS Abomey-Chavé Sô-Ava.

La plus grosse part du budget repose toujours sur les ménages soit -42,7% en 2016. Cela représente un peu moins du double des dépenses de l'Etat. Considérant le niveau de pauvreté des ménages, on mesure l'urgence de la mise en place de la couverture santé pour protéger les plus vulnérables et améliorer leur accès aux soins de santé.

2.3.4. Les Ressources humaines

La disponibilité des ressources humaines en santé (RHS) qualifiées est un des principaux défis du secteur. Le Bénin dispose de 7,8 personnels qualifiés pour 10 000 habitants au lieu de 25 selon les normes internationales. Comme l'indique le tableau 8 ci-dessous sur les RHS, la densité des personnels de santé, notamment les principaux professionnels de santé pour 10 000 habitants est très faible quelle que soit la catégorie considérée. On note en particulier une faible présence de sages-femmes dans les départements du Couffo, des Collines et de l'Alibori, avec une densité variant entre 0,8 à 1,1 SE/5000 femmes en âge de procréer. Cette situation contraste avec la densité dans le Littoral, l'Adjanakpé et l'Ouémé, avec une présence de 4 à 7 fois celle des premiers départements cités.

Ce constat est le reflet de la qualité de la gestion des RHS dans le secteur, caractérisée par une mauvaise répartition du personnel, une insuffisance dans le processus d'évaluation individuelle des performances et dans la gestion des carrières. La gestion des RHS souffre également d'un manque de données fiables sur les effectifs de santé. A cet égard, la mise en place, avec l'appui du PASS Sourou (échéance fin septembre 2019) d'Enabel, du logiciel iRHIS (logiciel open source) permet de pallier cette insuffisance. Le processus de son opérationnalisation dans les zones d'intervention du PASS Sourou est en cours, il permettra de gérer l'information sur les ressources humaines en santé pour une maîtrise des effectifs, la bonne connaissance des caractéristiques du personnel et une bonne visibilité des tendances qui suit l'évolution des effectifs.

Par ailleurs, la faible capacité de production des écoles et instituts de formation initiale des RHS dont dispose le Bénin contribue en partie à l'insuffisance de RHS observée. En effet, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et Obstétricaux (IFSIO) de l'Université de Parakou, dont la première promotion d'infirmiers et de sages-femmes est mise sur le marché de l'emploi en 2019, n'a qu'une capacité annuelle actuelle de 70 à 75 étudiants. Cet effectif, ajouté à celui de l'INMHS, atteint à peine 150 agents paramédicaux l'an. Cet effectif reste largement en deçà du gap à combler. L'offre de formation pour le personnel soignant est en outre insuffisante (voir sous 2.4) et les méthodes d'apprentissage nécessitent d'être actualisées et améliorées en termes d'effectif et d'approches, en lien avec les derniers développements du secteur.

Le Gouvernement a élaboré un plan de recrutement massif de plus de 3000 agents dans le secteur les prochaines années pour combler le gap actuel et pour répondre à la nécessité d'une mise à niveau des soins dans la perspective de la mise en œuvre de l'ARCH.

La gestion des RHS est également confrontée à deux défis qu'il est urgent de résoudre. Il s'agit de :

- parvenir à assurer la fidélisation et la maintien du personnel qualifié en poste en mettant en place des mesures incitatives adaptées prenant en compte les aspects genre ;
- assurer le déploiement du personnel en fonction de la charge de travail estimée dans les formations sanitaires.

Enfin, la mise en œuvre du volet ARCH du Plan d'Action Gouvernemental (PAG) et afin d'assurer une couverture sanitaire universelle aux populations avec des soins de qualité, le gouvernement prévoit une étude sur la charge de travail dans les différentes unités de soins afin de mieux orienter le déploiement des ressources humaines dans le cadre des recrutements en cours et futurs.

Tableau 8 : Situation des RHS par rapport aux populations, par département

Département	Population pour 10000 hab	Médecin pour 10000 hab	Infirmier pour 5000 hab	Sages-femmes pour 5000 hab
Alibori	973 541	0,4	1,3	1,0
Atacora	866 653	0,5	1,7	1,0
Atlantique	1 589 104	2,1	2,9	4,5
Borgou	1 362 775	1,1	2,5	1,8
Collines	805 174	0,4	1,6	1,1
Couffo	836 193	0,3	1,0	0,8
Dongha	669 555	0,5	2,1	3,3
Littoral	761 897	7,7	6,5	7,7
Mono	557 977	1,2	2,3	2,6
Ouémé	1 234 811	2,3	2,9	4,7
Plateau	698 360	0,5	1,1	1,1
Zou	955 599	0,7	2,0	2,1
Bénin	12 231 549	1,5	2,4	2,8

2.3.5. La coordination du secteur

Selon le décret portant attributions, organisation et fonctionnement (AOF) du Ministère de la santé, le Secrétaire Général est chargé de coordonner les structures centrales et décentralisées et d'animer les instances de coordination. Selon une évaluation faite en 2016, la coordination du secteur n'est pas optimale, entre autres par la création de structures plus ou moins parallèles, notamment des agences, pour répondre au problème dû au fonctionnement et/ou performance d'une structure permanente du MS.

En 2018 un Cadre Commun de Planification et de Réorientabilité entre le MS et les PRF a été mis en place, suivant un memorandum d'intention entre les deux parties. Ce cadre commun vise à : « Améliorer le cadre général de partenariat entre le MS et les PRF du secteur pour une meilleure coordination de l'appui extérieur au secteur santé ».

Le renforcement de la coordination du secteur sera également amélioré par la mise en place d'un portefeuille unique de financement (externe) du secteur de la santé, qui servira la porte d'entrée pour tout appui extérieur et logé au CNUSTPH.

2.3.6. Infrastructures et offre de soins

Le taux de couverture en centres de santé est de 91,6%. Des disparités importantes existent entre départements avec une couverture plus faible dans le Votoral (87,8%), l'Atacora (87,2%), l'Atlantique 87,8 % et les Collines (88,3%) (source : ASS 2017). La couverture assez élevée en Centres de Santé reflète les efforts du Gouvernement et de ses partenaires ces dernières années visant à améliorer l'accèsibilité des populations aux soins de santé. Certains facteurs structurels limitent néanmoins le bénéfice de cette accessibilité géographique et réduisent l'offre de soins.

Les principaux sont :

- la faible disponibilité de RHIS qualifiées ;
- le niveau relativement faible du plateau technique ;
- la non-conformité aux normes nationales de nombreuses infrastructures sanitaires et
- la faible accessibilité financière des populations.

2.3.6.1. Infrastructures de soins

Selon l'enquête SARA (Services Availability and Readiness Assessment) 2018 la densité des établissements de soins est de 1,12 pour 100 habitants en 2017 contre 1,4 en 2014. Cette densité demeure en deçà de la norme de 2 fixée par l'OMS.

Cette enquête ne fait toutefois pas ressortir la situation des infrastructures en termes de conformité par rapport aux normes et de leur état de fonctionnalité réelle. En effet, dans beaucoup de cas, comme l'a fait ressortir la visite des hôpitaux de Dasss-Zoumè de Savè et de Savalou et des centres de santé de Sokpona et de Ouesse dans la commune de Savalou dans le cadre de cette étude de faisabilité, aucun des hôpitaux ou centres de santé visités ne respecte les normes en infrastructures en vigueur.

2.3.6.2. Offre de soins

Offre SONU

Le Bénin dans sa stratégie de réduction de la mortalité maternelle avait érigé toutes les maternités situées au chef-lieu de commune en maternité Soins Obstétriciens et Néonataux d'Urgence de Base (SONUB). La troisième évaluation rapide a révélé une faible disponibilité de SONUB dans tout le pays. Face à ce résultat, une réorganisation de l'offre des soins obstétricaux d'urgence a été entreprise. C'est dans ce cadre qu'un processus de priorisation est engagé depuis 2016 afin de ramener le nombre de maternités SONU aux normes de l'OMS (5 maternités SONU pour 500 000 habitants dont au moins une offrant des Soins Obstétricieux et Néonataux d'Urgence Complètes (SONUC) pour concentrer les services de SONU sur certaines maternités en tenant compte de la disponibilité des ressources humaines, des intrants et de la concentration de la population.

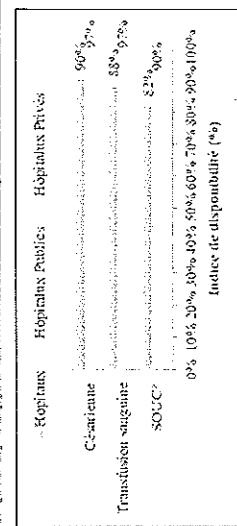
Si les services d'accouchement sont offerts dans la majorité des formations sanitaires (88%), l'offre des fonctions SONU de base reste faible. En effet, certaines fonctions SONU restent encore limitées dans de nombreux formations sanitaires - RS selon l'enquête SARA 2018. Par exemple, en dehors de l'Atacora (72%), la disponibilité de l'administration parentérale d'anticonceptif utilisant dans les cas d'éclampsie ne dépasse pas 50% dans les autres départements. Ce taux est de 16%

dans les départements du Borgou et des Collines. L'offre de la réanimation néonatale est également faible, moins de 60% des RS dans 8 départements sur 12.

En ce qui concerne l'offre des soins obstétricaux d'urgence, en moyenne 8% des hôpitaux publics et privés sont en capacité de couvrir les deux fonctions complémentaires (céśarienne et transfusion sanguine), avec une disponibilité plus faible pour les hôpitaux privés. Le graphique ci-dessous est illustratif.

En ce qui concerne la disponibilité de l'offre des SONU par département, elle est de 57% dans le l'Ouémé, 57% dans le Plateau les Collines et dans le Zou. L'offre de transfusion sanguine est à la fonction SONU C faiblement disponible, en témoignent les résultats de l'enquête SARA 2018, selon lesquels « les principaux facteurs qui affectent la capacité opérationnelle des hôpitaux pour offrir la céſarienne et la transfusion sanguine sont le matériel d'anesthésie (28%), l'oxygène (38%), les produits sanguins (27%) ».

Figure 2 : Poucentage d'établissements offrant des services de soins obstétricaux complets, par type d'établissement CN=19, Sénin SARA, 2018



La référence et la contre-référence (R-CR)

Dans l'enquête SARA, il n'y a pas de données formelles sur la disponibilité d'ambulances opérationnelles et d'équipes fonctionnelles à l'échelle nationale.

Le MS s'est doté de directives nationales de R-CR en 2018 qui décrivent les normes à mettre en place en matière de référence et de contre-référence depuis le niveau communautaire. Ce document, est mal connu et la mise en œuvre des directives n'est pas encore effective.

Qualité des soins

La qualité des soins est l'un des principaux défis du système de santé béninois. De nombreux audits ont souligné la qualité insuffisante des soins offerts aux populations, qui en soit dans les ES publiques ou privées. Le PNDS 2018-2022 a également identifié la faible qualité des soins comme l'un des problèmes prioritaires du secteur et a retenu les « Prestations de services et l'amélioration de la qualité des soins » comme une des 6 orientations stratégiques.

Face à ce besoin de renforcer la qualité des soins, le Ministère dispose depuis 2016 d'une Politique d'assurance qualité des soins (PNAQSQ) qui répond à ce besoin et qui définit le cadre pour orienter les actions d'amélioration de la qualité. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, il a été prévu initialement le développement d'une approche d'accréditation des soins des hôpitaux, et la création d'un Organisme National d'accréditation en santé (ONAS) chargé de conduire le processus d'accréditation. Des référentiels d'accréditation sont élaborés dans ce cadre et ont été testés dans plusieurs hôpitaux de zones et CHD. L'ONAS n'a finalement pas vu le jour. Néanmoins, la volonté de renforcer la qualité des soins à travers une approche d'accréditation de la santé est réaffirmée

éans le cadre des réformes du secteur et sera pilotée par une agence en charge de la qualité des soins. Les entourus de cette agence ne sont pas encore clairement définis.

De nombreuses initiatives d'amélioration de la qualité des soins sont conduites mais elles sont souvent éparpillées et mal coordonnées. Les principales approches concernent la certification ISO, les SS Kaisen, l'approche collaboratif, et l'approche d'assurance qualité basée sur les indicateurs. Celle-ci a été conduite dans une quarantaine de l'SS des zones d'intervention du PASS Sourou depuis 2016. Elle est systémique et couvre tous les domaines de la qualité des soins, avec notamment la prise en compte de la demande des seins.

Par ailleurs, l'éclatement des instances de gestion de la thématique au sein du fAS entre plusieurs directions rend la coordination difficile. On observe en effet que la DNF, la DNSE et la DSME partagent des attributions pour la mise en œuvre de la qualité des soins, dans un contexte de faible collaboration. Le leadership de la DNF par rapport à cette thématique devrait être renforcé.

L'impact de cette situation sur le pilotage de l'assurance qualité est constaté dans les formations sanitaires des Collines. Aucune initiative structurée d'amélioration de la qualité des soins et service n'est mise en place. Les initiatives isolées mises en place avec l'appui antérieur des partenaires au développement ont disparu. L'higiénie hospitalière, la stérilisation, la sécurité des patients méritent une attention à particulière. Il en est de même pour les référentiels médicaux pour la prise en charge des patients.

2.3.7. L'organisation de la demande de soins et la redéfinition sociale

La redéfinition vis-à-vis des bénéficiaires des soins est une préoccupation pour les autorités du secteur et semble être une volonté politique forte du Gouvernement et concerne tous les secteurs publics. Elle est pilotée depuis la Présidence de la République, avec un ancrage au niveau du Ministère de l'économie numérique qui coordonne toutes les initiatives digitales.

Ainsi, le MS est dans la dynamique de la création d'un call-center pour la gestion des plaintes. Tout ce dispositif institutionnel est en place au niveau central, avec l'appui du PASS Sourou, mais n'est pas encore opérationnel. L'objectif est d'offrir aux usagers des soins l'opportunité de se prononcer sur les services reçus et de permettre ainsi aux MS d'améliorer la qualité des services. Pour l'instant, le mécanisme est centralisé, au MS sous tutelle de la Direction de l'Informatique et du Préarchivage (DIP). Pour un maximum d'efficacité, il devra être décentralisé pour permettre que la perception des usagers soit prise en compte par les acteurs locaux dans un cadre structuré de gestion de la clientèle pour améliorer la qualité des prestations et la satisfaction des patients.

Dans les zones d'intervention du PASS Sourou, il existe une organisation de la demande plus structurée avec la création des plateformes des utilisateurs des services de santé (PUSS). Ces plateformes sont composées des groupes communautaires, ONG locales, mutuelles et les mairies. Le soutien des mairies est important pour la durabilité. Les PUSS (voir infra) se rencontrent régulièrement et ont aussi des réunions régulières avec l'offre de soins. Le dialogue porte sur la protection et le respect du droit à la santé en vue de la qualité de soins des unités et des services sociaux de base au profit des populations.

La mise en place d'une organisation fédérée nationale (PNUSS) vient d'être une réalité. Le modèle du Call center, vise à moyen terme une articulation avec les PUSS, ce qui va contribuer à améliorer les défis cités plus haut.

Dans les autres localités du pays, il existe des CNG qui jouent un rôle de médiation sociale entre l'offre et la demande, et servir de porte-voix pour les patients, mais en général sans une approche structurée et systématisée.

Annexe 1 : les PUSS

- Les PUSS doivent comme objectif d'organiser la demande à travers une instance représentative capable d'établir un dialogue entre l'offre de soins, l'as PUSS et contribuent à :
- Assurer la défense des intérêts des utilisateurs des services de santé ;
- Contribuer à l'amélioration de l'offre des soins de qualité à travers la gestion des plaintes, le renforcement des capacités de leurs membres avec une attention sur les besoins pratiques et intérêts stratégiques de la femme ;
- Assurer la vérification communautaire des services de soins dont elles bénéficient notamment dans le cadre de l'assurance qualité ;
- Appuyer et renforcer les organisations communautaires à mieux contribuer à la prise en charge de leurs problèmes de santé avec une vision d'autonomisation dans un dialogue équilibré avec les acteurs de l'offre de soins.

- Les PUSS créent un espace de redéfinition des prestataires vis-à-vis des communautés qu'ils servent. Elles ont dans ce cadre cinq fonctions, à savoir :
- i. Une fonction de représentation des clients : elles contribuent aux décisions prises au niveau des instances liées à la santé dans la zone sanitaire.
 - ii. Une fonction de plaidoyer et de négociation avec les instances de la santé et d'autres structures publiques et privées.
 - iii. Une fonction de défense des intérêts des utilisateurs de soins : la disponibilité de médicaments, la disponibilité en matériels techniques, la disponibilité permanente en personnel qualifié, le mise en place de bonnes pratiques, la propriété des formations sanitaires, l'existence de moyens de référence, etc.
 - iv. Une fonction de promotion de la santé : le ralliement des autres secteurs au niveau local à la cause de la santé pour l'action effective sur les déterminants sociaux de la santé y compris les activités d'information, d'éducation et de communication pour un changement de comportements au sein des populations dans le domaine de la santé.
 - v. Une fonction de renforcement des capacités techniques et institutionnelles des organisations membres avec une attention sur les besoins pratiques et intérêts stratégiques de la femme.

- vi. Les PUSS sont généralement composées des mutuelles de santé, les organes de cogestion, les groupements de femmes, les ONG - relais communautaires, les associations bénévoles de soins, les tradit-thérapeutes.

2.4. La politique du Bénin et les stratégies sanitaires

2.4.1. Politique et réformes du gouvernement du Bénin

Le Bénin s'est inseré dans une perspective à long terme : Bénin Afrique 2035 dont la vision met l'accent sur le bien-être social qui repose entre autres sur l'accès des populations à des soins de santé de qualité et un cadre de vie sain. Les documents stratégiques guidant les actions du Gouvernement du Bénin depuis 2016 déclinent cette vision et indiquent les priorités actuelles autour de la promotion des services sociaux de base. Aussi le Programme National de Développement 2018-2025 et le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) 2018-2022 s'inscrivent dans la perspective d'acquérir l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité, qui constitue un droit constitutionnellement reconnu pour tout citoyen. C'est dans ce cadre que s'inscrit également le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) qui retient 12 chantiers prioritaires dont l'assurance pour le renforcement du Capital Humain (ARCH) reste un des axes clés. Le volet Assurance Maladie de l'ARCH vise à fournir un accès universel en santé aux populations, notamment les plus vulnérables à court terme.

<p>Enseignement à l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain : ARCH</p> <p>L'assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) est le principal outil de mise en œuvre de la stratégie de protection sociale au Bénin. Il est constitué par un paquet de quatre (4) services de protection sociale (Assurance Maladie, formation, Micro-crédit et Assurance retraite). Selon le concept, les bénéfices de cette politique sont destinés essentiellement aux catégories les plus démunies de la population. L'assurance maladie est le volet principal de l'ARCH. Il est prévu que l'Etat assure la prise en charge totale de l'assurance maladie des pauvres extrêmes et la prise en charge partielle des pauvres non extrêmes. L'ARCH ambitionne de rendre l'assurance maladie obligatoire par la loi pour toute personne résidant au Bénin. C'est pourquoi à terme, l'Etat, les employeurs du secteur privé, les professionnels individuels seront tenus de souscrire au minimum pour leurs employés une assurance maladie de base. Il en sera de même pour toutes les personnes du secteur informel n'entrant pas dans la catégorie de population prise en charge par l'Etat.</p> <p>Organisation de la gestion de l'ARCH :</p> <p>Une entreprise à capitaux publics dénommée Agence Nationale de Protection Sociale (ANPS) sera en charge de la mise en œuvre de l'ARCH. Selon les prévisions, les services de ARCH seront offerts sur toute l'étendue du territoire béninois à travers des antennes départementales et communales. L'ANPS disposerait alors à cet effet d'un agrément pour l'exercice de l'activité d'assurance maladie. Elle sera habilitée à fournir l'assurance maladie de base à tous ceux qui le désirent. De même, un mandat de gestion de l'ANPS sera donné à une compagnie d'assurance du secteur privé. Il en est de même pour l'Assurance Maladie qui sera disponible dans toutes les formations sanitaires agréées dans le cadre de la mise en œuvre de ARCH. Des paquets optionnels de services seront également proposés aux adhérents.</p> <p>Une subvention de principe d'assurance sera accordée par l'Etat aux plus démunis afin de leur permettre d'accéder au paquet de soins de base. Cette subvention sera de 100% des primes pour les pauvres extrêmes et de 40% des primes pour les pauvres non extrêmes. L'Institut National des Statistiques et de l'Analyse Economique (INSAE) aidera à assurer l'identification de la population pauvre en collaborant avec les structures ayant en charge le ciblage des plus pauvres au Bénin et la gestion de leur assistance.</p> <p>Certains dispositifs publics de couverture de risque maladie seront intégrés dans le projet ARCH pour des raisons d'efficacité, d'économie d'échelle et d'équité. Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régime d'Assurance Maladie Universelle ; - Fonds Sanitaire des Indigents ; - Fonds dédié à la protection sociale des artistes ; - Programme National de Lutte contre le Paludisme ; - Programme National de la gratuité de la Césarienne ; - Gratuité de Prise en Charge du paludisme des femmes enceintes et des enfants de 0 à 5 ans; - Vaccinations obligatoires... <p>Par contre, les programmes spéciaux, dont le financement et le mode d'intervention correspondent à des logiques spécifiques d'intervention, seront maintenus parallèlement à ARCH. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS) ; - Programme National de Lutte contre la Tuberculose ; - Programme National de Lutte contre la Malaria (ETNE) ;

- Programme Élargi de Vaccination (PEV) ;
- Programme National de Planning Familial ;
- Mécanisme de prise en charge des dialysés.

La mise en œuvre de ce programme vise à accélérer l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD).

Dans le cadre de l'opérationnalisation des ODD, une priorisation des cibles a été faite au plan national. Pour l'ODD 3, cinq (5) cibles ont été prioritaires, à savoir les cibles 3.1 (Objectif 3.1 : Déjà à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes), 3.2 (Objectif 3.2 : Dès à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans), 3.3 (Objectif 3.3 : Dès à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles), 3.4 (Objectif 3.4 : Dès à 2030, redaire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être) et 3.7 (Objectif 3.7 : Dès à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et reproductive, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux).

2.4.2. Le Plan National de Développement sanitaire (PNDS) 2018-2022

Le secteur de la santé s'est doté d'un nouveau plan stratégique de développement pour la période 2018-2022 qui prend mieux en compte les orientations de santé du Gouvernement. Le PNDS 2018-2022 a identifié des actions structurées en six (6) orientations stratégiques :

- Développement du leadership et de la gouvernance dans le secteur de la santé ;
- Prestations de services
- Valorisation des ressources humaines en santé
- Développement des infrastructures, des équipements, de la maintenance et des produits de santé
- Amélioration du système d'information sanitaire et promotion de la recherche en santé universelle
- Amélioration du mécanisme de financement pour une meilleure couverture santé universelle

Les préoccupations relatives à l'offre de qualité des soins y compris la santé sexuelle et reproductive et les SONUC sont prises en compte au niveau de l'orientation stratégique 2 sous formes d'axes d'intervention. Le genre étant considéré comme une thématique transversale est intégrée dans les axes d'intervention dans toutes les orientations stratégiques.

2.4.3. Santé maternelle, néo-natale et infantile/Sols obstétricaux SONU

Le cadre stratégique qui définit les actions visant l'amélioration de la santé maternelle et infantile comprend essentiellement :

- Plan opérationnel de réduction de la mortalité maternelle et néonatale 2018-2022 ;
- Stratégie nationale multisectorielle pour la santé sexuelle et reproductive 2018-2022 ;
- Le plan d'assainissement de l'enfant.

Les principaux axes d'interventions indiqués dans les différentes stratégies se réfèrent sur les points suivants :

- Renforcer l'offre des SONUC, avec un focus sur une bonne couverture en CPN, et la mise en œuvre de toutes les fonctions SONUC et SONIC ;
- Prononcer l'éradication de la transmission mère-enfant (ETNE) ;

Renforcer l'accès aux services et soins de santé sexuelle reproductive (SSR) et lutter contre les grossesses précoces et non désirées ;

Poursuivre la mise en œuvre de la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME) qui reste une stratégie efficace pour la réduction de la mortalité infantile ;

Renforcer l'intervention au niveau communautaire notamment à travers la mise en œuvre du PIHIC (Programme d'intervention à Haïti Impact Communautaire).

La mise en œuvre de ces axes dénote un défi dans la majorité des FS du pays, étant l'arrêté par :

- les défauts accusés en personnel essentiel pour la prise en charge efficace des SORU notamment pour les zones rurales ;
- la forte déperdition des utilisatrices de la première CPN ; ce qui limite le suivi efficace des femmes et leur orientation pour un accouchement sécurisé ;
- la faible utilisation de certaines prestations offertes telles que les méthodes contraceptives et la vaccination complète chez les enfants ;
- la disponibilité non toujours assurée des produits stériles labélisés en fonction des besoins réels des structures de prise en charge.

2.4.4. Stratégies de lutte contre les Maladies Non-transmissibles (MNT)

Le cadre stratégique de lutte contre les MNT comporte un plan stratégique national de lutte contre les MNT 2019-2022 complété par des approches spécifiques visant à faire face aux particularités de ces maladies ou de leurs facteurs de risques. Il s'agit de :

- Plan stratégique de lutte contre les cancers gynécologiques et mammaires 2019-2023
- Plan stratégique anti-tabac 2016-2020
- Plan stratégique pour la promotion de la santé mentale

Un Plan de réponse nationale aux maladies non-transmissibles 2017-2022 a été également élaboré qui visait à fournir une réponse structure aux MNT, basée sur l'enquête nationale STEPS. Le plan propose une réponse nationale suivant une approche globale intégrée, multisectorielle, promotionnelle, préventive et curative couvrant tous les niveaux de la pyramide sanitaires et le niveau communautaire. Il cible les quatre principales maladies non transmissibles qui sont les maladies cardiaques, le diabète, les cancers, et les maladies respiratoires chroniques et les facteurs de risque qui leurs sont communs. Dans la perspective d'une réponse holistique qui s'intègre dans une approche de renforcement du système de santé, l'appui à l'opérationnalisation de la réponse nationale globale et intégrée est très pertinent.

Des appuis ciblés à des MNT spécifiques tels que la lutte contre les cancers gynécologiques et mammaires seront aussi envisagés.

2.4.5. Qualité des soins

La qualité des soins est l'objet de nombreuses politiques et stratégies au niveau du secteur. Deux principales politiques donnent les orientations clés pour la conduite des activités visant l'amélioration de la qualité. Il s'agit de :

- La politique nationale d'hygiène hospitalière (2006).
- La politique nationale assurance qualité des soins (2013).

Ces deux politiques, qui traitent de sujets complémentaires ont été opérationnalisées à travers des plans d'actions dont :

- Le plan d'action national pour la prévention et le contrôle des infections associées aux soins.
- Le plan d'action national pour la lutte contre les résistances aux antimicrobiens.
- Les directives de mise en œuvre de l'approche 5S Kaisen-TQM.

Dans les structures de soins, la mise en œuvre de ces stratégies reste encore à l'étape d'initiations isolées et/ou par les partenaires.

Une combinaison d'approches simplifiées permettra d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients dans les FS.

2.4.5. Stratégie Genre

La stratégie genre du secteur (2014-2018) est alignée sur la Politique nationale de promotion genre, qui est le cadre normatif national en matière de lutte contre les inégalités femmes/hommes.

L'effet de la mise en œuvre de la stratégie genre dans les autres stratégies du secteur est encore peu perceptible.

Les axes d'intervention prevus par la stratégie pour la traduction du genre dans l'offre de service au profit des bénéficiaires sont portants. Ceux concernant l'orientation stratégique intitulés « intégration de la dimension genre dans la fourrure des services et prestations des soins de santé » mettent le focus sur les activités suivantes :

- Améliorer l'équité dans l'accès aux services de santé ;
- Améliorer l'intégration du genre dans la qualité des soins et prestation de services de santé ;
- Améliorer la demande en service de santé de qualité au niveau des femmes et populations vulnérables.

Il n'y a pas eu d'évaluation de la stratégie pourtant mettre en exergue les progrès accomplis dans ce sens. Le PNDS 2018-2022 prend en compte ce volet, dans une perspective transversale à toutes les orientations stratégiques. L'absence dans le plan de suivi évaluation et revue du PNDS d'indicateurs spécifiques pour mesurer l'évolution de la thématique reste une préoccupation majeure.

Une analyse de la situation actuelle par rapport au genre, l'égalité entre femmes/hommes et la Violence Basée sur le Genre (VBG) permet néanmoins de dégager ce qui suit.

Les problèmes liés au genre, à l'égalité entre femmes/hommes et la Violence Basée sur le Genre (VBG) bénéficient de l'initiative de plusieurs acteurs notamment les acteurs nationaux (institutions publiques et Organisations Non Gouvernementales - ONG et les Partenaires Techniques et Financiers. A titre illustratif, on peut citer entre autres :

- Les études montrent que les VBG concernent 65% des femmes et des filles au Bénin.
- La Stratégie genre du ministère des affaires sociales et de la microfinance repose sur le programme national de promotion du genre élaboré en 2019.
- Il existe également un observatoire de la femme et de l'enfant, réalisé par la direction de la promotion de la femme et du genre située au ministère de la famille et des affaires sociales.
- Il existe un groupe de bailleurs « genre » piloté par l'Union européenne (partage de données) ainsi qu'un groupe bailleurs PTF-administration béninoise, piloté par les Pays-Bas et le Canada (qui met en œuvre plusieurs projets VBG) ainsi que des points focaux au sein de chaque ministère.
- La société civile est active, avec notamment la faîtière Rifonga qui chapeaute les ONG actives sur les femmes et l'ONG Women in Law and Development in Africa (WILDAF).
- Médecins Du Monde (MDM) met en œuvre plusieurs programmes de prise en charge des VBG, et a notamment repris l'appui, avec l'UNICEF, de trois centres de prise en charge intégrée (CTPIEC) situés dans les centres hospitaliers départementaux de Colomou.

Abenney et Parakou. Même si à intégrer une prise en charge psychologique des femmes et travaille à l'actualisation des arrêtés relatifs aux CIEC et à la mobilisation de financements de ces centres qui sont actuellement faibles. Depuis le début du projet, le nombre de victimes accueillies a doublé. Ce qui montre non seulement l'efficacité réussie des actions de cette initiative mais aussi de l'existence et de l'ampleur du problème.

Un des points importants dans la prise en charge des femmes concerne leur hébergement d'urgence. MDAI soutient également depuis 2015 la Maison du Soleil de Cotonou, qui assure une prise en charge globale des jeunes filles victimes de VBG et de leurs enfants. Un appui du projet pourra être apporté aux centres de protection de l'enfance existants (CAPE), gérés par des ONG locales, en élargissant leur mandat aux femmes victimes de VBG.

2.4.7. Stratégie de développement des RHS

Le secteur de la santé est caractérisé par une faible disponibilité de RHS qualifiée longtemps attribuée aux ajustements structurels faisant obligation aux Etats de réduire les budgets des secteurs sociaux. Depuis plus d'une décennie cependant, le MHS s'est doté d'un Plan Stratégique de Développement des Ressources Humaines du Secteur Santé (PSDRHSS) pour la période 2009-2018.

La mise en œuvre dudit plan s'est traduite par l'élaboration d'un cadre organique suivi de deux plans de formation respectivement plan de formation 2010-2014 et 2015-2017. L'exécution de ces deux plans n'a néanmoins pas permis d'améliorer fondamentalement la situation, d'après les études réalisées (2018-2019)*.

Des versements massifs ont été opérés en 2009-2010 et concernant des milliers de personnels dont la plupart était non qualifiés, ce qui n'était pas de nature à combler le gap observé. Ces dernières années, la stratégie de recrutement sur poste, prenant en compte le gap là où il existe, pourra contribuer à la résolution du problème, si la déconcentration de la gestion des RHS devient effective.

Des stratégies ont été également développées pour apporter une solution à la problématique d'établissement des RHS. En dehors du Financement basé sur les résultats (FBR) principalement à travers la Banque Mondiale et Enabel durant la période 2010-2017 dont les résultats à ce sujet n'ont pas été proverbes, des réflexions stratégiques sont en cours par rapport aux mécanismes de fidélisation du personnel des zones enclavées, une forme de prime d'équité.

Le Gouvernement a mis en place un observatoire des RHS, dont les attributions meilleures concernant la gestion stratégique des RHS. Sa composition multisectorielle indique la portée de ses décisions aussi bien sur les plans de la planification que de la mobilisation des ressources.

Mais, dans le domaine de la production, les défis majeurs restent le faible nombre d'étudiants notamment dans les domaines des soins infirmiers et obstétricaux, qui reste en deçà des besoins du secteur de la santé. De façon générale, la planification de production des RHS et les besoins d'utilisation ne sont pas concordants.

Un résumé des défis dans le développement des Ressources humaines en santé (RHS) se décline au tour des problématiques suivantes : production insuffisante et faible qualité de la formation

initiale, insuffisance de renforcement des compétences du personnel, les difficultés liées au recrutement et à la fidélisation ;

Insuffisance de la production : le Bénin produit actuellement 160 infirmiers contre 190 infirmiers, contre une norme de ratio infirmier/infirme de 10 infirmiers/infirme. Selon le rapport², les ressources humaines et la croissance au Bénin², publié par l'OMS en novembre 2018, seuls 255% des bacheliers s'inscrivent dans le système de la santé et le taux de couverture de RHS est de 45%. Il manque actuellement un nombre important de médecins et d'infirmières. Y compris spécialisés. En effet, avec une « production » annuelle de 85 sages-femmes par an tous les instituts dédiés, il faudrait 15 ans pour avoir le nombre de sages-femmes nécessaires à volume de production inchangé. Les infirmiers anesthésistes ne seraient quant à eux qu'à 174 au Bénin, avec 7% d'entre eux partant à la retraite dans 5 ans.

Insuffisance du nombre d'enseignants et de la qualité de la formation initiale : il manque des enseignants qualifiés, que ce soit à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et Obstétriciens (IFSO) et à l'Institut National Médico Sanitaire (INMS) ou dans certaines filières spécialisées à l'Université de médecine, entre autres pour des questions d'accèsabilité financière. La qualité de l'enseignement s'en ressent notamment avec des effectifs ne permettant pas une bonne application de l'approche par compétence recommandée. L'enseignement des stages pratiques est également insuffisant, notamment dans certaines zones reculées.

Les modalités actuelles de sélection des étudiants et le modèle économique actuel des instituts semblent participer indirectement aux défis susmentionnés. Le ministère de l'Enseignement supérieur a supprimé le recrutement direct des étudiants par les écoles (moyennant finances), dans un souci d'équité par rapport aux candidats qui passaient les concours. Désormais, l'ensemble des candidats passent les concours, les premiers reçus disposent d'une bourse complète (bourse attribuée au mérite et non sous condition de revenu), les suivants peuvent disposer d'une demi-bourse et les derniers, sélectionnés sur dossier par le ministère de l'Enseignement supérieur et les instituts, doivent payer l'intégralité des frais de scolarité. Ce système a des impacts négatifs en matière de volume de production (étudiants étudiants n'ayant pas les capacités financières suffisantes se boursent, se boursent et en matière d'équilibre financier des instituts, la part limitée des étudiants sans bourses ne leur permettent de dégager les marges financières suffisantes pour rentrer dans leurs charges de fonctionnement et d'investissement.

Dans ce contexte, les dispositifs de formation continue semblent avoir leur valeur, sous réserve qu'elles n'entraînent pas la désertion du personnel dans les centres et qu'elles soient suivies par une mise en pratique régulière. Différents partenaires (AFD, ENABEL, coopération canadienne) ont financé ces activités.

Recrutement : Le recrutement de nouveaux personnels de santé butte souvent aux difficultés de respect d'équilibre macroéconomique dans le cadre des normes de coopération entre le pays et le FMI.

L'Etat vise dans sa « Programmation de Recrutement d'Agents Contractuels de l'Etat pour le Secteur de la Santé pour 2017-2020 », le recrutement de 3630 agents contractuels pour les années 2017 à 2020 pour un coût de \$,2 Millions FCFA. La Commission des réformes de la santé travaille actuellement sur une stratégie de fidélisation du personnel et une répartition équitable dans le pays. Cette réflexion mériterait d'être portée au niveau de l'actualisation en cours de la loi sur la décentralisation.

Le gouvernement est appuyé dans ses efforts de pourvoir les formations sanitaires en personnels de santé qualifiés par un certain nombre de partenaires :

² Étude ayant bénéficié de l'appui technique de l'OMS et financée sur le Fond François Muskoko
Étude réalisée par le Dr Auguste L. Kouakou, économiste consultant à l'OMS
Investissement dans les ressources humaines en santé, OMS, novembre 2018
Etude réalisée par Gilté Armand Sossou et Egar Luc Bada, janvier 2019

ENABEL a financé dans le cadre du PASS-SCOUT une expertise technique pour l'élaboration des curricula de masters de l'INMS et a appuyé l'élaboration des modalités de formation continue.

- La coopération Canadienne met quant à elle en œuvre un projet de professionnalisation des sages-femmes et réalise actuellement une étude sur les formations des sages-femmes.
- L'UNFPA est présent sur le renforcement de la qualité de la formation des Sages-Femmes à Parakou et Cotonou et la qualité des stérigos (SONU-B en deuxième année de licence et SONU-C en troisième année).

2.5. Le contexte et les spécificités des Collines

Les principaux défis spécifiques auxquels fait face le département des collines est à l'annexe 6. Un résumé succinct est présenté ci-dessous :

2.5.1. Situation des RH

On note une insuffisance notable des Ressources Humaines Santé (RHS) qualifiées tant dans les structures de gestion (équipes de la Direction Départementale de la Santé – DDS que dans celle de chaîne de soins) Équipes d'Encadrement des Zones Sanitaires – EZZS ; que dans les Formations Sanitaires – FS (hôpitaux et centres de santé). On constate souvent deux postes cumulés par le même personnel de santé. On note par exemple, plusieurs postes non pourvus à la DDS comme dans les EZZS. Dans certains EZZS des personnels soignants dans les CS occupent des postes de responsabilités avec dans certains cas. Il n'est pas rare de constater des postes de santé ou maternité isolés tenus par des non professionnels de santé. Un constat similaire est noté aussi dans les hôpitaux de zone. Les directions des hôpitaux se de manque de médecins spécialistes et se trouvent ainsi obligés de faire des fusions de plusieurs unités de soins : Médecine/pédiatrie, maternité/obstétrique par exemple.

D'autres défis concernant les RHS relèvent de la gestion. De nombreux personnels sont recrutés sur financement communautaire (c'est-à-dire payés par les FS). Il en est de même de la non maîtrise des nautiques du personnel et les départs en formation non planifiées qui sont décidées depuis le niveau central.

2.5.2. Les Soins Obstétricaux Néonataux de Base et Complémentaires SONU/B-C

L'offre globalement de soins en SONU/B-C est faible, surtout au niveau des CS. Aucun mécanisme structure pour la formation continue des agents en SONU ; de nombreux agents en charge des SONU dans les FS ne sont pas formés. On note la même insuffisance concernant les matériels/équipements adaptés souvent pas disponibles (table chauffante, aspirateurs).

Il faut noter toutefois une certaine assurance des fonctions complémentaires SONU dans les hôpitaux malgré les difficultés susmentionnées. Il en est de même pour les audits des décrets maternels qui sont organisés de manière régulière avec des autopsies verbales.

2.5.3. La lutte contre les Maladies Non Transmissibles - MNT

L'offre de soins en réponse aux MNT est faible aux différents niveaux (CS et HZ). Le Personnel n'a pas été formé pour prendre en charge les MNT qui ne sont pas du registre d'information sanitaire ni dans le cadre d'activités des CS ou des hôpitaux. Il en est de même pour le matériel et les équipements essentiels. Une faible disponibilité de médicaments essentiels MNT (hypertension - HTA, diabète) complète cette situation.

2.5.4. Qualité des soins

Une analyse de l'hygiène hospitalière (comme indicateur traçeur de la qualité des soins) permet de dire qu'aucune initiative structurée n'existe concernant l'assurance qualité des soins. L'hygiène hospitalière est en effet défectueuse : la gestion des déchets biomédicaux (liquides et solides), la stérilisation centrale n'est mise en place dans aucun des trois hôpitaux de zone. La stérilisation au

roupier en vigueur n'est pas fiable. Les infirmières ne sont fonctionnaires et l'instruction se fait en en plein air. Il en est de même de la bianquerie qui n'est fonctionnelle que pour lever les femmes, lavage à la main, statut des agents flageolé. Non connu, et elles ne sont pas vaccinées.

Dans le même cadre de l'assurance qualité, des initiatives sont mises en place pour assurer la Référence et Contre-Référence des patients avec une gratuité des exams pour les patients référés intra-zone. Cette initiative est néanmoins confrontée à des défis entourés qui peuvent être résolus comme suivant :

- Aucune ambulance fonctionnelle à l'échelle de tout le département ;
- Pour l'organisation en note ;

Flotte existante, mais pas toujours fonctionnelle :

- Outils de gestion en place (fiches, registres) mais pas harmonisés ;
- Revue R-CR non systémique au niveau des ZS ; semestrielle au niveau départemental ;
- Manège de Ressources Humaines Santé qualifiées dans les FS ; ce qui se traduit par une faible capacité diagnostique ; les centre-références non effective dans à plupart des cas.

2.5.5. La Violence Basée sur le Genre VBG, le Genre et la Planification Familiale

La violence basée sur le Genre (VBG) est un phénomène très prévalent dans toutes les localités du département des Collines. Les notifications demeurent néanmoins faibles : 80 cas en 2018 au Centre de Protection Sociaire (CPS) de Savé avec 32 cas masculins. D'une manière générale, on note une absence de réponse structurée aux victimes : les CPS fournissent une assistance psychosociale, avec l'appui de certaines ONG locales. Une expérience intéressante à noter c'est la commune de Savé avec l'appui d'un projet de la Coopération Suisse qui prend fin 31 mai 2019. Ce projet a développé une certaine expérience en assistance juridique et médicale gratuite. Il n'existe cependant aucun cadre de concertation opérationnel au niveau départemental.

Dans le cadre des activités de Planification Familiale (PF), on note l'existence d'ONG (ABPF, ABMS, CARE) qui appuient les activités de PF dans un certain nombre de CS. Les activités de PF sont gratuites dans tout le département, soutenue par des PTF/ONG (ADMS, ABMS). Il existe un cadre de concertation intra-sectoriel au niveau de la zone opérationnelle, où les données sont collectées, analysées, et les résultats analysés. Le cadre départemental intersectoriel n'est pas encore fonctionnel. Les taux d'utilisation des méthodes modernes PF oscillent entre 10% - 16% dans les 92 ZS du département.

Les activités de PF sont confrontées au défi des pesanteurs socio-culturelles présentes ; dans certains cas, des initiatives de Communication pour le Changement de comportement (CC) sont en cours avec une implication des communautés.

Médiatement il y a une gîte catégorie d'acteurs indispensables, nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés au gouvernement du système de santé. Cela requiert un appui compréhensif et intégré aux trois niveaux (Zone de Santé, niveau départemental et niveau central) de la pyramide de santé qui sera assuré. Ceci est en ligne droite avec les orientations stratégiques du PNNS qui souligne à l'importance de la fonctionnalité de la Zone de Santé comme pierre angulaire du système et il le rôle d'appui du niveau intermédiaire et du niveau central.

Pour l'appui au district, l'intervention s'inspire de la Déclaration de Dakar (2013) concernant le Système Local de Santé. Cette déclaration actualise le concept du district sanitaire suivant 12 principes dont les plus importants sont le renforcement de l'autonomie des personnes et communautés par rapport à leur santé et une gestion adaptée à la réalité pluraliste des systèmes de santé locaux. Au niveau départemental, les DDS seront appuyées par rapport à leur fonctionnement interne, l'accompagnement des ZS, la coordination, et l'analyse/suivi/évaluation des résultats santé du département.

L'appui aux directions centrales du Ministère de la Santé consistera surtout à les accompagner dans leurs fonctions et rôles normatifs et de soutien aux structures décentralisées. Le niveau central (le gouvernement béninois) joue un rôle-clé dans l'autorité des objectifs de l'intervention à travers la mise en œuvre de l'assurance maladie pour la population pauvre dans le cadre de l'ARCH avec la ZS de Bassa-Glozoué comme une des 3 zones pilotes. Une qualité de soins sûrs accès réel ne peut pas générer des résultats en termes de santé pour la population.

3.1.2. Une dynamique d'apprentissage

Cette intervention s'inscrit dans le PNDS 2019-2022 et contribuera à mettre en œuvre ce plan stratégique ainsi que ces stratégies sous-sectorielles qui en découlent. Pour cela l'approche du double aile/arc (avec un appui au niveau opérationnel et au niveau stratégique) est utilisée. Elle consiste à traduire les stratégies nationales en lien avec le focus de l'intervention, en stratégies opérationnelles innovantes adaptées au besoin du contexte local dans les zones appuyées. Cela dépassera donc la simple mise en œuvre des stratégies nationales. Une démarche participative de recherche-action sera adoptée pour guider la reflexion de la mise en œuvre des stratégies opérationnelles développées et leur ajustement en continu selon les besoins, en valorisant les leçons apprises d'autres expériences dans le secteur. En même temps ces expériences seront documentées et leur évolution capitalisées au niveau départemental et central afin de nourrir les politiques et stratégies nationales, au bénéfice de toutes les ZS. Ceci devrait contribuer à la pérennité des acquis qui émergeront à travers cette intervention.

3.1.3. Une approche centrée sur la personne

Dès résultats durables passent par un changement profond endogène. Il s'agit ici non seulement des comportements au niveau de la population bénéficiaire mais également au niveau des 3 catégories d'acteurs mentionnées plus haut (acteurs de l'offre, de la demande et de la gouvernance). Ceci implique un accompagnement de proximité par une assistance technique avec une approche globale (tenant compte de la psychologie humaine et des différents déterminants de la santé), et de bonnes capacités d'écoute et d'empathie. Partant des problèmes identifiés, des pistes de solution sont recherchées à travers une démarche participative, itérative et flexible. L'assistance technique fournit un rôle de facilitateur/catalyseur et non un rôle de substitution.

3.1. Logique de l'intervention

La finalité de l'intervention est de contribuer à améliorer la santé des populations au Bénin, en particulier les plus vulnérables, avec l'objectif spécifique suivant : « La population du Bénin dispose d'une offre de soins intégrée de qualité pour les Soins Obstétrico-Néonataux & Néonatals d'Urgence (SONU) et les Maladies Non Transmissibles (MNT) », tenant compte des besoins spécifiques liés au genre, principalement dans le département des Collines et au niveau du pôle pédiatrisque du CEFID du Borgou ».

Le projet comprend un objectif transversal de réduction des inégalités femmes/hommes, qui se traduira par la mise en place d'activités spécifiques dans chaque sous-composante de l'intervention. Des stratégies opérationnelles innovantes en relation avec le genre seront développées et capitalisées.

La mise en œuvre de l'intervention sera guidée par 3 principes fondamentaux qui impliqueront des changements de comportement. Ces changements nécessitent un accompagnement de proximités des acteurs afin de les permettre de jouer leur rôle respectif. Cet accompagnement sera assuré par un mix d'assistance technique continu, péri et ponctuel (sans pour autant faire de la substitution).

3.1.1. Une approche « multi-acteurs » et « multi-niveaux »

Afin d'atteindre des résultats tangibles et durables par rapport à la santé de la population cible il est important d'adopter une stratégie multi-acteurs et multi-niveaux qui jouent des rôles complémentaires :

- L'offre de soins (au niveau des Centres de Santé, Hôpitaux du département des Collines et au pôle pédiautrie du CHD du Borgou) sera renforcée en travaillant sur la disponibilité des ressources matérielles de qualité (un plateau technique disponible et bien maintenu) et des ressources humaines compétentes. A cet effet, d'une part des formations de base prioritaires seront appuyées aux institutions de formations (IFSO et INMES) et d'autre part la formation continue, spécifiquement ciblée sur les MNT, les SONU et les Violences Basiques sur le Genre (VBG) sera assurée. Ces priorités ont été identifiées sur base de l'analyse du contexte et d'autres appuis déjà présents. La stratégie démarche qualifié (développée dans le PSSS Sourou) renforcera la qualité des soins au niveau des formations sanitaires, soutenu par un système de référence contre référence performant. Mais il y a aussi également un focus sur la promotion et la prévention de la santé par rapport à ces thèmes au niveau des formations sanitaires et au niveau communautaire.

- Les acteurs de la demande (e.g. groupes communautaires, ONG locales, maires) seront appuyés, principalement par la mise en place des plateformes des utilisateurs des services de santé (PCSS) au sein de chaque zone sanitaire (développées dans le PASS Sourou), par la représentation (tenant compte du genre) de la communauté dans les structures de gestion de l'ARCH et de la santé et par l'appui au développement/fonctionnement des associations de malade. La demande joue un rôle essentiel par rapport à l'accès à des soins de qualité. Non seulement elle peut jouer un rôle essentiel dans la promotion et la prévention de la santé, mais aussi dans la surveillance de la qualité des services dans les formations sanitaires. Au-delà, leur engagement est crucial pour renforcer l'autonomie des individus par rapport à leur santé (dans le sens large) et le plaidoyer pour les droits à la santé.

³ <https://www.health4africa.net/wp-content/uploads/Dakar-Conference-Final-Report.pdf>

Les acteurs suivants contribueront à la durabilité de l'intervention visant le changement de comportement des acteurs-euses :

- **Promotion de l'égalité femme-homme :** la réduction des inégalités entre hommes et femmes constitue un des piliers importants transversaux à toutes les actions du projet. Elle doit se traduire à travers une approche toute innovante pour la promotion et la protection des droits, sexuels et reproductifs appropriées au contexte socioculturel et sanitaire spécifique dans la région des Collines. Ceci afin d'améliorer l'efficacité de l'offre équitable des soins à toute la population (telle que la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans la prise en charge des MNT, l'approche centrée sur la personne au niveau SONU/MNT), la lutte contre les violences faites aux femmes), la production des R@S (les curricula prendront en compte les spécificités genre, de même que les critères d'attribution des bourses de formations), la redevabilité sociale, la gouvernance du système.

Une mise en œuvre de l'intervention guidée suivant une approche systémique, afin de prendre en compte la diversité des acteurs ainsi que la complexité des interactions et des intérêts. Il sera donc indiqué d'adopter des approches souples, adaptables et réactives au contexte en considérant les orientations de départ comme des hypothèses de travail à adapter, suivant une perspective de recherche action. Apprentissage continu : la mise en œuvre de l'intervention doit s'inscrire dans une logique d'apprentissage continu. A cet effet, un système de suivi et d'évaluation solide permettra de nourrir un processus itératif (réflexions, recherche-action) tout au long de la mise en œuvre. Ce processus permettra la remontée des leçons apprises de l'opérationnalisation des politiques et stratégies sectorielles suivant une approche du double ancrage.

Approche globale centrée sur la personne : Il s'agit de considérer la personne d'une façon globale tenant compte de son contexte. Cette approche ciblera non seulement les bénéficiaires des services, mais également les professionnels de santé qui doivent assurer les services. Une attention particulière sera portée au genre dans ce cadre.

Focus sur les axes essentiels et éviter la dispersion. Le focus de l'équipe de l'intervention doit cibler les changements clés pour assurer des transformations durables des fonctions essentielles de l'offre, de la redevabilité et de gouvernance du système.

Une complémentarité et synergie entre le projet et les interventions partageant des axes d'intervention communs tels que P@SRIS (interventions de Enabel Bénin de 2019-2023 qui ciblent i) l'accès à des Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive ; ii) le renforcement du système de Health data, les interventions sur les SONU du FNUAP, etc. Un séchage régulier d'informations entre les différents acteurs impliqués permettra l'instauration d'un dialogue technique et stratégique d'une manière informée.

Une perspective de capitalisation des expériences et des acquis des interventions récentes du secteur (cf. annexe 1) qui ont contribué au renforcement du système : PASMI, PASS, et autres intervenants.

Utilisation des ressources pour accompagner la réalisation du changement et non pour un financement du fonctionnement en routine des structures appuyées. Une des hypothèses sur laquelle est fondée l'intervention est que les structures appuyées continuent de bénéficier de leurs budgets habituels de l'Etat notamment pour leur fonctionnement de routine. De cette manière les ressources mises à disposition par le projet pourront être utilisées pour des initiatives et activités plus

stratégiques avec des visées de changements structurels qui garantissent la durabilité des acquis.

La prévention du Périsézairment. L'intervention appuiera à ces effets à : le MS à élaborer un plan d'action pour l'intégration du volet environnement et changement climatique dans les activités du secteur, y compris un suivi à travers des indicateurs au niveau du département des Collines entre autres par la construction d'indicateurs locaux respectueux de l'environnement (avec thématique pour le contrôle de la qualité), et la gestion rationnelle des équipements/du parc mobilier/des infrastructures.

La digitalisation par rapport à la communication pour le développement, la numérisation de certains des outils (entre autres dans la démarche qualité des soins), une utilisation plus discrète pour la prise de décision et de la redevabilité (format de présentation de l'information digitalisée plus accessible), constitue également un point d'attention particulier.

3.3. Stratégies et coordination

L'articulation avec les autres acteurs intervenant sur les domaines d'actions du projet sera activement menée. Le tableau suivant donne une vue globale des synergies les plus importantes à renforcer dans le cadre du projet.

Une volonté politique plus affirmée pour une redevabilité sociale. Enabel accompagne le MS pour opérationnaliser un projet de redevabilité dans le système de santé en mettant à profit son expérience dans le domaine. Cet engagement du MS est un cadre favorable pour le projet AFD pour mettre en place un système de redevabilité dans les Collines. P@SRIS s'inscrit dans la continuité sur les expériences du P@SS

Souvent sur ce sujet, en s'appuyant sur les mécanismes de redevabilité développés (plateforme P@PUSS, comité de pilotage avec les élus locaux). Des espaces d'échanges entre P@ASRIS et le projet AFD, utilisation des expertises du P@ASRIS, accompagnement par la plateforme nationale des PUSS (PNUSS), articulation entre le système mis en place dans les Collines et le projet je réécoute du MS appuyé par Enabel sont des axes de synergie entre le projet AFD et P@SRIS.

Le FNUAP est l'un des acteurs clés (fond) dans le domaine des SONU. Le projet travaillera de concert avec le FNUAP (et la DSME) pour actualiser les curricula de formation en SONU, l'utilisation des formateurs lors des formations, la mise en place et le fonctionnement des réseaux SONUB et SONUC dans les Collines. Par ailleurs le partage des résultats de recherche-action que le projet réalisera sur le sujet facilitera la remontée des expériences pour alimenter

les stratégies.

L'expérience de la coopération MNT démontrée par le PASS Sénégal sera amplifiée avec les expertises encore disponibles au Passets. Une synergie sera construite avec P@SRIS sur les volets MNT et SSR. Ainsi, des actions complémentaires sur les axes tels que la prévention des cancers féminin, la prise en charge des MNT axée sur les spécificités féminines (différences gestationnel, HTA sur grossesse).

Il est prévu dans le cadre du 'Round' en cours que le Fonds MondeM appuie l'extension de l'URDIS dans certaines zones. Il est possible d'envisager une mutualisation des ressources (expertises) notamment dans la collecte et la construction des bases de données.

Coopérations

l'expérimentation de la coopération aux MNT démontrée par le PASS Sénégal sera amplifiée avec les expertises encore disponibles au Passets. Une synergie sera construite avec P@SRIS sur les volets MNT et SSR. Ainsi, des actions complémentaires sur les axes tels que la prévention des cancers féminin, la prise en charge des MNT axée sur les spécificités féminines (différences gestationnel, HTA sur grossesse).

P@SRIS/Enabel

La synergie avec P@SRIS sera construite dans le cadre d'une mutualisation d'expertise et de ressources techniques, le partage d'expérience.

Genre/Egalité femme/homme & lutte contre les violences basées sur le genre

La Coopération Suisse appuie le renforcement du leadership et l'autonomisation des femmes depuis 16 ans (soit 4 cycles de 4 ans) dans 25 communes sur les 77 que compte le Bénin. Deux communes des Collines bénéficient de cet appui, dont la commune de Savè. Ce projet appélé « renforcement des capacités des femmes - REGAFEM » a débuté en mai 2019. Un nouveau cycle est en négociation, mais les localités bénéficiaires ne sont pas encore déterminées. Cependant, la Coopération Suisse dispose d'une expertise genre qui appuie le Ministère des affaires sociales et de la microfinance, appui couvrant plusieurs volets relatifs au genre. Il y a donc des axes potentiels de synergie au niveau stratégique entre les expertises genre du projet AFD et la Coopération Suisse (sur les stratégies sectorielles) et au niveau opérationnel en termes de collaboration entre les deux institutions (entre les CPS qui sont les bénéficiaires habituels de l'appui de la Coop Suisse et les structures appuyées par l'AFD).

Coopération Suisse

Collaboration et synergie (notamment mutualisation des expertises) pour CCC, renforcement des capacités des PS et des CPS pour améliorer la qualité de la prise en charge, appui au Ministère en charge de la famille pour la prise en charge intégrée des VBG ou création d'autres Centres Intégrés de Prise en Charge VBG suivant le plan d'action du Ministère.

P@SRIS/ENABEL

Collaboration et synergie (notamment mutualisation des expertises) pour CCC, renforcement des capacités des PS et des CPS pour améliorer la qualité de la prise en charge, appui au Ministère en charge de la famille pour la prise en charge intégrée des VBG ou création d'autres Centres Intégrés de Prise en Charge VBG suivant le plan d'action du Ministère.

Il y a un contre d'accueil unique pour la prise en charge holistique des victimes de violences basées sur le genre (VBG) dans la zone sanitaire de Savè-Oussoué, mis en place par la coopération suisse. Il y a en plus des possibilités de collaboration en termes de partage d'expériences et d'animation conjointe dans le cadre d'une instance de concertation nationale sous le leadership du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinancement (MASMI) sur le genre et la lutte contre les VBG.

L'expérience de la coopération aux MNT démontrée par le PASS Sénégal sera amplifiée avec les expertises encore disponibles au Passets. Une synergie sera construite avec P@SRIS sur les volets MNT et SSR. Ainsi, des actions complémentaires sur les axes tels que la prévention des cancers féminin, la prise en charge des MNT axée sur les spécificités féminines (différences gestationnel, HTA sur grossesse).

Il est prévu dans le cadre du 'Round' en cours que le Fonds MondeM appuie l'extension de l'URDIS dans certaines zones. Il est possible d'envisager une mutualisation des ressources (expertises) notamment dans la collecte et la construction des bases de données.

MNT

P@SRIS

Développement RIS

RIS

Le projet visera également à renforcer la disponibilité des produits sanguins labiles au niveau des formations sanitaires. A cet effet, il sera mis à disposition ceux autres un véhicule de collecte de sang pour le département des Collines et un appui sera donné au fonctionnement d'une unité de collecte mobile de sang à Dassé, ainsi que de l'équipement complémentaire pour l'ADTS du Borgou et du Zou (autres départements de transfusion sanguine du pays, qui approvisionnent le département des Collines et le CHUD de Pérakou) selon les besoins précisés au moment du démarrage de l'intervention.

L'amélioration de l'offre intégrée des services promotionnels, préventifs et curatifs des MNT dans le PCA des FS se traduira par l'appui au programme national de lutte contre les MNT (PNLMT) afin qu'il soit capable de mettre en place un cadre normatif et stratégique pour une lutte intégrée et multisectorielle contre les MNT et leurs facteurs de risque, et la mise en place d'un système de surveillance des MNT et des FDR intégré au système national d'information sanitaire (SNIGSS). Au niveau opérationnel et communautaire, la lutte va se traduire par l'intégration de la prise en charge des MNT dans le paquet minimum d'activités des centres de santé, la mise en œuvre d'activités de promotion et de prévention (mis en place d'associations de mères porteurs des MNT, l'intégration de la lutte contre les MNT dans le paquet à haut impact communautaire, la participation des leaders communautaires et le dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus (avec en particulier la vaccination contre le tPPV).

Le projet travaillera également sur la pérennisation d'un centre d'accueil unique pour la prise en charge holistique des victimes de violences basées sur le genre (VBG) dans la zone saitaire de Savé-Oussé, mis en place par la coopération suisse. Le projet travaillera sur la détection et référencement des eas victimes de VBG à partir des axes de santé (avec le développement d'un paquet de tâches pour chaque niveau de soins); développera un système pour éliminer les barrières financières aux services de prise en charge des victimes; renforcera l'offre de services (arborables aux adolescent(e)s; effectuera une étude CAP et socio-anthropologique sur les VBG dans le cadre plus vaste de la santé et droits sexuels et reproductifs dans la région; développera une stratégie de communication pour le changement de comportement sur les VBG et les droits sexuels et reproductifs. Un appui scientifique sera mis en place afin d'accompagner la consolidation, la documentation et la capitalisation de cette expérience innovante (à travers une démarche recherche-action).

Une analyse de contexte permettra d'évoluer vers la mise en place de centre d'accueil similaires dans les autres zones sanitaires selon les besoins.

A noter que l'amélioration de la prise en charge des SONU (y compris les violences obstétriques et gynécologiques ainsi que la demande PF induite par le personnel soignant) et des MNT sera accompagnée d'activités d'information et de sensibilisation des femmes et des hommes⁴ sur la santé de la mère et de l'enfant et sur la santé sexuelle et reproductive et la planification familiale. Ces activités seront élaborées en lien avec les résultats denx études socio-anthropologiques en cours sur (i) les déterminants de la fréquentation des centres de santé au Bénin par les femmes, (ii) les déterminants du recours à la contraception. En début de projet, un diagnostic des initiatives (CNFPA, baillleurs bilatéraux...), SSR/Ecole des maris dans les Collines

⁴ Par exemple à travers la stratégie Rôle des Maris impliquant aussi les hommes dans la stratégie d'information et de sensibilisation.

⁵ Entre autres, une étude "Use of reproductive health services along the continuum of care in Benin" a qualifiée l'épreuve « mise en œuvre par l'INMT d'actions au Bénin qui apparaîtra un Décembre 2019 / quis étude menée au sein du programme PASS Soutien sur les déterminants de la fréquentation des centres de santé au Bénin par les femmes.

4.2. Objectifs de l'intervention

L'objectif général est de « contribuer à l'amélioration de la santé des populations au Bénin, en particulier les plus vulnérables et visant l'égalité femmes/hommes ».

L'objectif spécifique est : « La population du Bénin dispose d'une offre de soins intégrée de qualité pour les SONU et les MNT, tenant compte des besoins spécifiques liés au genre, principalement dans le département des Collines et au niveau du pôle pédiatrie du CHD du Borgou ».

L'intervention proposée comprend trois grandes composantes :

Composante 1 / Résultat 1 : « Des services de santé promotionnels, préventifs et curatifs de qualité SONU et MNT, tenant compte des besoins spécifiques des femmes & des adolescent(e)s & enfants, sont disponibles dans les Collines et au niveau du pôle pédiatrie du CHD du Borgou avec une meilleure redéfinition envers les patients ».

Composante 2 / Résultat 2 : « Le personnel soignant est disponible et mieux formé en tenant compte des enjeux de genre dans les formations sanitaires ».

Composante 3 / Résultat 3 : « Les capacités techniques et la gouvernance des institutions partenaires du projet, dans le respect de l'égalité femmes/hommes des structures cibles par le projet, sont renforcées. »

L'intervention comprend un objectif transversal de réduction des inégalités femmes/hommes, qui se traduit par la mise en place d'activités spécifiques dans chaque sous-composite de l'intervention.

4.2. Principales activités (réalisations) à mettre en œuvre

En lien avec la Composante (Résultat) 1 : Des services de santé promotionnels, préventifs et curatifs de qualité SONU et MNT, tenant compte des besoins spécifiques des femmes & des adolescent(e)s & enfants, sont disponibles dans les Collines et au niveau du pôle pédiatrie du CHD du Borgou et la redéfinition des patients est améliorée.

Les appuis de cette composante seront ciblés au niveau du département des Collines et du Centre hospitalier départemental (CHD) situé à Parakou dans le département du Borgou.

Cette composante comprendra l'acquisition et la maintenance d'équipement biomédical afin de mettre à niveau les plateaux techniques des formations sanitaires publiques comme privées non lucratives dans la zone cible par le projet. Une attention particulière sera portée à la pérennisation de cette activité avec la mise à niveau de l'environnement technique (réhabilitation des installations, le cas échéant, pour assurer la sécurité des équipements, acquisition de régulateurs pour les équipements sensibles). Un système de maintenance fonctionnelle des équipements et la mise aux normes des infrastructures : développement/réorganisation et application des normes d'infrastructures et d'équipements, atelier de maintenance, formation des techniciens, acquisition d'outils de maintenance, développement de partenariat intersectoriel pour la maintenance avec une implication accrue des collectivités locales...)

sera fait. Le projet s'articulera à ces initiatives en faisant le lien avec ceux-ci dans le cadre des autres activités, par la suite, les compétences du personnel soignant en SONU, SS&PFI, dédicacé et prise en charge des VBG, pratiques non discriminantes (vis-à-vis de ses collègues et des patients) et MNT (protocoles de prévention, prise en charge intégrée) sont mises à jour grâce à la mise en place d'une offre de formation continue adaptée, tenant compte des besoins spécifiques et des barrières – y compris les barrières liées au genre - qui rencontrent les femmes et les adolescentes dans l'accès aux services de soins.

L'intervention renforcera également le système de référence et de contre référence en termes d'organisation du système (au point de vue logistique et financier e.g. acquisition d'ambulances dans les zones sanitaires, introduction du système des moto-ambulances pour des aires de santé reculées), au développement de protocoles & outils, et de prise en charge des urgences et des référés au niveau de l'hôpital. La population sera informée et sensibilisée par rapport aux services et stratégies développées.

Cette composante visera également la mise en place d'une démarche qualité dans l'ensemble des formations sanitaires appuyées ciblant les services SONU et MNT comme services tracteurs pour l'assurance qualité au sein de la formation sanitaire. Cette démarche s'intéressera à différents volets clés pour assurer la qualité des soins (infrastructures, ressources humaines, soins médicaux, sécurité patients, management, accueil et confidentialité, analyse des données sanitaires, audits des décès maternels et néo-nataux, référencement et prise en charge des complications, l'hygiène hospitalière et la lutte contre la stérilisation avec les aspects de prévention et contrôle des infections et la lutte contre les résistances aux antimicrobiens, SS-Kaisen, etc...). Il y aura un accompagnement technique des prestataires par tutorat. Cette démarche qualité au niveau des formations sanitaires appuyées inclura la collecte et l'analyse systématique de données désagrégées F/H et de données spécifiques genre (PF, VBG) et la promotion d'un équilibre F/H dans les postes de direction des FS.

La démarche qualité contient également un volet recherche-action (RA) pour accompagner, documenter et capitaliser des approches et des modèles innovateurs développés dans le cadre de l'intervention. L'appui scientifique (contractuel) contribuera à cette dynamique. Des thèmes de RA prioritaires seront entre autres : i) la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle pour rapport à la promotion, la prévention et la prise en charge des MNT intégrés dans le PMA, ii) une stratégie opérationnelle pour la gestion rationnelle des équipements & infrastructures au niveau des Collines (cadre aussi dans une stratégie de protection environnementale). Quant au focus de la RA sur le genre : i) une étude GAP (socio-anthropologique genre sera réalisée, ii) une recherche sexe-sensible sur les causes de la faible fréquentation des formations sanitaires et l'équité d'accès aux soins, iii) une RA concernant le développement d'une politique sensible au genre sur le lieu de travail (formation sanitaires, institutions d'enseignement, autorités sanitaires), iv) la demande pour la planification familiale induite par le personnel soignant par exemple, v) la promotion et la protection des droits sexuels et reproductifs appropriées au contexte socio-culturel et sanitaire spécifique dans la région des Collines. A cette fin le projet investira également dans la valorisation des leçons apprises et des bonnes pratiques qui ont déjà été développées par Enabel et d'autres partenaires techniques et financiers dans le pays. Le projet créera des synergies avec le nouveau programme santé d'Enabel, le « P@SNU ».

La qualité des services sera renforcée par la mise en place d'un dispositif de redéveloppement patient et un appui à la structuration de la demande au sein des zones sanitaires (ZS), si nécessaire avec des démembrements au niveau communal. Celui-ci passera par la création de plateformes des utilisateurs des services de santé (PUSS) au sein de chaque zone sanitaire, comme déjà déployé avec l'appui d'Enabel dans d'autres ZS dans son précédent projet. Ces

² Voir "Centre de formation SONU départemental" développé sous la composante/réunit 2.

plateformes regrouperont sous les acteurs de la demande : association des familles, groupes de familles, et de jeunes, ONG locales, mutuelles, amies) au sein de la Zone de Santé des personnes. D'autre part, les acteurs du PUSS exercent la formation, la prévention et la mise en charge sur les MNT et SONU ainsi que le système de référence, ii) de renforcer la mise en place d'un système intégré de surveillance des MNT & SONU en collaboration avec l'ofire, iii) renforcer le dialogue (& planifier) avec les acteurs de l'offre de soins par rapport à l'accès réduit à des services de qualité, tenant compte des besoins et attentes de la population, iv) améliorer la gouvernance de la santé (dans le sens large) au niveau de la ZS. Une attention particulière sera portée à la participation active et effective des femmes et des jeunes dans l'organisation et le fonctionnement des plateformes ainsi qu'à la réduction des inégalités hommes/femmes au niveau des services de santé sur base d'une analyse commune des demandes sanitaires et la gestion des plaintes. Un système de gestion des plaintes sera déployé ainsi qu'un système de gestion intégré de surveillance des MNT (inclusif entre autres la formation des associations de malades des maladies non transmissibles). A part les PUSS, le projet appuiera le fonctionnement des Comité de Santé (avec une attention particulière à la participation des femmes), la mise en place et/ou fonctionnement d'associations de malades MNT, ainsi que le développement/utilisation d'outils digitaux innovants pour renforcer la redéveloppabilité sociale.

En lien avec la Composante (Réseaut) 2 : Le personnel soignant est disponible et mieux formé en tenant compte des enjeux de genre dans les formations sanitaires. Cette composante vise le renforcement des ressources humaines du Bénin via un appui en matière de formation initiale et continue du personnel soignant.

Le projet établira les deux instituts de formation d'infirmiers et de sages-femmes du pays, l'Institut national médico-sanitaire (INMAS) situé à Cotonou et l'Institut de formation en soins infirmiers et obstétricoles (IFSO) situé à Parakou. Enabell appuiera la création de nouvelles formations de qualité dans ces deux institutions pour pallier l'insuffisance du personnel soignant au Bénin dans certaines spécialités (aides-chirurgiens instrumentistes et « santé sexuelle et reproductive » à l'IFSO ; « néphro-dialyse - soins palliatifs » et « aides aux théâtristes » à l'INMAS). Le projet financerà des bourses pour les étudiants, qui seront accessibles de façon équitable (femmes/hommes) afin de lever l'obstacle financier rencontré précédemment pour l'accès à des masters. Enfin, le projet finaniera l'extension du bâtiment de l'IFSO (un étage additionnel + équipement) nécessaire à l'accueil des étudiants des deux nouveaux masters qui seront créés ainsi que des investissements (e.g. bus, kits stages...) pour assurer la logistique des stages pratiques.

Le projet accompagnera également les deux instituts pour améliorer le contenu des cours existants et les méthodes pédagogiques (actualisation des méthodes d'enseignement, développement E-learning, organisation des stages pratiques) des cursus existants. Les cursus incluront dans leur curriculum les besoins spécifiques des femmes et des adolescent(e)s patient(e)s et les inégalités de genre nuisibles aux droits des femmes et des adolescent(e)s et la détection des VEG, ainsi que des cours de leadership avec un focus spécifique sur le leadership des femmes.

En outre la promotion de l'offre de soins de qualité en santé maternelle et les SONU/C sera aussi déployée à travers la mise en place d'un centre de formation sur les SONU au niveau du département des Collines. Ce centre sera équipé et rendu fonctionnel en s'inspirant des leçons des deux structures départementales construites à cet effet grâce à l'appui du PASS-Sourou dans le Mono-Coutfo et dans la Donga.

⁷ L'IFSO a été accompagné jusqu'à présent par ENABEL (Mémoires et élaboration des curriculum de formation) et qui a connu sa première promotion d'étudiants cette année.

Les compétences du personnel soignant en SONU (incluant les violences obstétriques et syndromiques), SRRPH, détection et prise en charge des VBG, pratiques non discriminantes (vis-à-vis des collègues et des patients) et MNT (protocoles de prévention, prise en charge intégrée) sont mises à jour grâce à la mise en place d'une offre de formation continue adaptée, tenant compte des besoins spécifiques et des barrières – y compris liées au genre – que renforcent les jeunes et les adolescentes dans l'accès aux services. Un ATN SONU et MNT appuieront ces activités.

Ce politique de stabilisation des ressources humaines formées sera développée afin de limiter le turnover du personnel ou réduire son impact en remplaçant du personnel formé (lors des affectations de personnel) par d'autres ayant les mêmes compétences afin d'assurer durablement la continuité des services. Dans cette politique de stabilisation, le projet travaillera avec les acteurs des SYLOS à améliorer les conditions de vie et de travail pour le personnel travaillant des zones rurales éloignées.

Une meilleure gestion du personnel sera aussi essentielle (voir composante 3).

Résumé de la Composante (résultat) 3 : les capacités techniques et la gouvernance des institutions partenaires du projet, dans le respect de l'égalité femmes/hommes des structures éloignées par le projet, sont renforcées.

Le projet renforcera les capacités (i) du ministère de la Santé (MS), (ii) de la DDS et des ZS des Collines, (iii) de l'IFSO et de l'INMES.

L'appui d'Enabel aux directions centrales du MS consistera surtout à les accompagner dans leurs fonctions et rôles normatifs et de soutien aux structures décentralisées. L'intervention s'emploiera à travailler avec les endres des différentes directions du ministère, à cet effet, en particulier pour appuyer i) la mise en œuvre de la stratégie genre au niveau départemental, ii) l'intégration du thème de l'environnement/lutte contre le changement climatique dans toutes les stratégies sectorielles, iii) l'opérationnalisation des stratégies MNT & SONU au niveau départemental, iv) la gestion rationnelle des équipements et infrastructures.

Au niveau local, un audit organisationnel et de capacités incluant un plan d'actions et des indicateurs de suivi sera réalisé en début de projet au niveau de la DDS et des ZS. Ceci afin d'améliorer leur performance pour le pilotage et la gestion du système local de santé (SYLOS basé sur le district sanitaire). Enabel appuiera notamment la DDS pour améliorer son fonctionnement interne, ses capacités de coordination, planification, de suivi-évaluation et d'appui technique de la DDS aux ZS. A cette fin, le projet fournira des véhicules de supervision et renforcera les capacités techniques de la DDS et des ZS.

Le projet renforcera les capacités techniques de la DDS (MNT, santé reproductive de la mère, néo-natale, infantile et des adolescents (SERMINA)), y compris en matière de genre et de citoyenneté. Enabel soutiendra ainsi l'opérationnalisation de la stratégie genre du MS dans les Collines avec des actions de formation du personnel de la DDS et de la cellule de concertation départementale multi-acteurs sur le genre, les VBG et la santé des adolescentes. Les thématiques porteront notamment sur l'expérience du centre de prise en charge des Collines au niveau national, droits et santé sexuels et reproductifs (CDSSR), genre et lieu de travail, rapports de pouvoir, promotion de femmes dans l'encadrement et dans les sphères de décision du projet. Les diverses études sur le genre réalisées seront exploitées à cette fin. Le projet cherchera à accroître les capacités de la DDS Collines et des ZS à piloter des programmes de recherche-action sur les thématiques d'intérêt du projet.

De manière transversale (tous acteurs confondus) en matière de genre, les activités d'appui veilleront à l'équité de la représentation femmes/hommes (F/H) dans les instances de décision (comité du pilotage) et les formations dispensées. Le comité de suivi technique comprendra un point focal genre. Un AF genre animera ces différents chantiers au niveau départemental et national.

Enabel veillera également à renforcer la gouvernance des ZS aux arrondissements (SAZ) et départementaux, notamment la gestion binationale des RH/S, avec une attention particulière à la réduction des inégalités F/H.

La gestion des ZS pourra au niveau départemental et local s'améliorer via la mise en place et la formation des points focaux R&D 2S sur la gestion des RH/S, la mise à jour régulière d'une base de données du personnel, la production d'indicateurs élément permettant un meilleur suivi de la disponibilité et de la répartition du personnel.

Pour facilier la gestion des RH/S, le projet appuiera (i) l'extension du logiciel RHIS au niveau local (DDS, ZS) et national en se basant sur l'expérience développée dans les zones PASS

(ii) la formation des décideurs à l'approche WISN (Workload Indicators of Staffing Need) du RH/S qui permet d'appréhender la charge de travail des ressources humaines en poste dans les formations sanitaires (FSS) et (iii) l'actualisation de l'observatoire des RH/S.

Le projet améliorera également l'IFSO et l'INMES afin d'établir un véritable modèle économique (business plan) et assurer la pérennité des interventions de l'AF.

Une meilleure gestion de la gouvernance sera également dans le sens d'une meilleure utilisation de l'information sanitaire disponible pour la prise de décision, notamment en faveur de l'égalité genre. Les acteurs seront renforcés dans la production et l'utilisation d'information: scolaire prenant en compte la dimension genre.

4.2.2. Zones d'intervention (voir carte en annexe) et

Les zones d'intervention (voir carte en annexe) seront :

- Le département des Collines qui comprend trois zones sanitaires (ZS) qui sont :
 - > La Zone Sanitaire Dassa-Glouzou (DAGLA)
 - > La Zone Sanitaire Savé-Oussé (SAO)
 - > La Zone Sanitaire Savalou-Banlé (SABA)
 - Le service de pédiatrie du centre hospitalier départemental (CHD) du Borgou
 - L'appui aux institutions de formation (IFSO) à Parakou, INAES à Cotonou
- Ce choix se justifie par les arguments suivants :
- Le niveau de couverture en services des structures des différents départements
 - La cartographie de la présence d'appuis des PTF dans les départements
 - La préférence des zones sanitaires pilote du programme présidentiel « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain – ARCH »

Sur base des rapports des ZS et DDS, l'annuaire statistique 2018, le rapport « service availability and readiness assessment (SARA) 2018, le STEPS 2015, l'enquête démographique de santé (EDS 018), des rapports d'activités de différentes agences de développement, etc., une analyse a été faite i) de la cartographie de l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) au secteur de la santé, ii) de quelques tendances qui sont présentes ci-dessous :

- La disponibilité des Ressources Humaines en Santé (RH/S) est inéquitable : les départements d'Alibori, Collines et Plateaux sont les plus défavorisés
- Dans la répartition par département des quatre groupes d'éléments d'appréciation de la capacité opérationnelle relative aux (soins neonataux d'urgence complémentaires (SONUC) au Bénin en 2018, le département des Collines ressort défavorisé (Bénin SARA, 2018)

- Les maladies non transmissibles - MNT (STEPS, 2015) :
 - > Il ressort à l'échelle du pays, 26% des formations scénariées offrent des services de diagnostic et de traitement (diabète). Les disponibilités les plus faibles sont dans les départements suivants : Collines, Côte d'Ivoire, Plateau
 - > Pourcentage d'établissements de santé offrant des services pour le diagnostic et ou traitement des maladies cardio-vasculaires, surparat les départements moins bons que : Ouanien, Collines et Plateaux sont les départements les moins nantis en services de diagnostic et/ou de prise en charge des maladies cardio-vasculaires (MCV)
 - > Les disponibilités de services de prise en charge les plus faibles des maladies cardiovasculaires (MCV) se rencontrent dans les départements de : Quémé (1%), Collines (1%), Plateau (6%)
 - > La disponibilité pour les services de diagnostic et/ou de prise en charge des maladies respiratoires chroniques (MRC) est plus faible dans les Collines (1%), Alibori (9%) et Plateau (6%)
 - > Les services de dépistage du cancer du col de l'utérus sont en général peu disponibles mais sont encore plus faibles dans l'Ouest (5%), les Collines (5%) et le Plateau (2%). En 2015, parmi les femmes âgées de 30 à 44 ans seules 0,9% avaient déjà eu un examen pour le dépistage du cancer du col utérin
 - L'utilisation des méthodes contraceptives modernes est faible et reste à des niveaux variés selon les départements
- La cartographie des PTF montre que les échantillons des Collines et du Borgou sont les moins appuyés par rapport aux autres du pays (voir la carte en annexe).

Il est prévu dans le cadre de la mise en œuvre de l'ARCH de mettre à niveau des normes (équipements) dans trois 25 pilotes dont celle de DAGLA. ARCH assurera la mise à niveau et aux normes d'équipements de l'hôpital de zone (HZ) de Dassa et des centres de santé (CS) et la réhabilitation des infrastructures de la même zone sanitaire.

5.5. Déroulement de l'opération

4.5.1. Bénéficiaires indirects

Les bénéficiaires indirects sont les populations des départements des Collines (899 465 personnes selon les chiffres 2015 de l'INSAE) et des enfants de 14 ans et moins du Borgou (soit 292 personnes selon l'INSAE), soit plus de 1,5 millions de personnes. Au regard des composantes proposées, une attention spéciale est donnée aux femmes en âge de procréer mais aussi aux adolescentes et aux enfants à travers la première composante qui prend en charge la santé maternelle et infantile (y compris la transfusion sanguine) en les VBG. Par rapport aux MNT, les bénéficiaires seront non seulement les malades souffrant de MNT mais aussi la population en bonne santé qui bénéficiera des activités promotionnelles et de prévention des maladies chroniques non transmissibles. Les activités du projet couriront en effet les volets promotionnels et préventifs dans les formations sanitaires mais aussi dans la communauté. Les activités promotionnelles, préventives et curatives cibleront non seulement les maladies chroniques non transmissibles mais aussi les huit facteurs de risques qui leur sont associés.

Le département du Borgou dans son ensemble n'est pas une zone d'intervention du projet. Cependant, avec l'appui au service de pédiatrie du CHUD Borgou, qui est l'hôpital de référence pour les deux départements du Borgou et de l'Alibori, il y a une rôle importante de ce département qui va bénéficier de l'appui du projet. En effet, le service de pédiatrie est l'un des services du CHUD Borgou les plus utilisés avec un taux d'occupation des lits de 80,56%, une fréquentation moyenne de 7250 patients/an et une moyenne de 4000 hospitalisations par an.

⁶ Rapport d'activités trimestriel T1 2019 du CHUD Borgou

Plus de la moitié (55%) des patients reçus sont hospitalisés dans ce service et qui indique qu'il joue le rôle de référence et qu'il accueille les cas d'une certaine gravité. À l'ordre du jour, le service de pédiatrie accueille des patients des départements frontaliers notamment la Dassa et surtout les Collines, dont la partie nord est plus proche de Pariakou que d'Abomey qui abrite le Centre de référence départemental pour les Collines. L'appui au service de pédiatrie du CHUD Borgou bénéficiera donc potentiellement non seulement aux 678 273 enfants de 0 à 14 ans du Borgou (d'après les statistiques 2018, en cours de validation), mais également à beaucoup d'autres enfants des départements des Collines et de la Dassa.

4.5.2. Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont :

- > Les services de santé publiques et privées (centres de santé, hôpitaux) des échantillons des Collines (acteurs de l'offre de soins)
- > Les Comités de Gestion, EESS et DDS des Collines (acteurs de la gouvernance)
- > Les groupes communautaires, CNG locales, CPS, Mairies des communes au niveau des Collines (acteurs de la demande)
- > Le service pédiatrique du CHD du Borgou
- > Les antennes dépendantes de la transfusion sanguine (ADTS) du Borgou et du Zou
- > Les professeurs et étudiants des institutions de formation (FSSO (Parakou) et INRIS (Cotonou))

4.6. Durée de l'opération et calendrier

4.6.2. Durée de mise en œuvre

La durée de mise en œuvre de l'action sera de 60 mois. L'ensemble des activités sera mis en œuvre pendant cette période, comprenant notamment toutes les réceptions provisoires des événuels travaux entrepris et la clôture des éventuelles conventions de schémas.

4.6.3. Durée et calendrier

4.6.3.1. Exécution (max 6)

4.6.3.2. Clôture (max 6 mois)

4.6.4. Durée de démarrage (6 mois)

La phase de préparation de l'intervention débute dès la signature de la convention de financement ou une date à convenir avec l'AFD. Il est estimé une durée de trois mois pour mettre en place les actions suivantes :

- Préparation des démarches réglementaires nécessaires
- Mobilisation et recrutement des RII internationales et nationales
 - Installation du comité de pilotage et du Comité technique de suivi
 - Préparation des marchés publics, conventions de subventions et accords de partenariat nécessaires
 - Démarrage des activités (y compris l'étude base-line)
- Exécution (max 48 mois)
- Clôture (max 6 mois)

La mise en œuvre opérationnelle démarre à la soumission du rapport de démarrage au comité de pilotage et se termine lors de l'approbation par celui-ci du planning de clôture.

4.6.3. Clôture (6 mois)
 La phase de clôture de l'action sera de maximum six (6) mois. Certaines réunions définitives auront lieu pendant cette période, de même que les activités de clôture suivantes : résolution des rapports finaux, capitalisation, audit final, revue finale, transfert des biens et équipements, derniers paiements. Seule une partie de l'unité de gestion de l'Action sera maintenue sur une portion de cette période de trois (3) mois selon les besoins pour mener à bien ces activités de clôture.

4.6.2. Calendrier indicatif

La date de démarrage du projet est conditionnée à la date de signature de la convention de financement entre Enabel et l'AFD. De façon indicative, le projet démarra en janvier 2020. Le chronogramme indicatif est fourni en annexe.

4.7. Budget : C2 P2 C3

Le budget du projet est de 11.000.000 € pour une période de 60 mois. Le financement est assuré par l'AFD selon le budget ci-dessous. Ce budget sera détaillé au démarrage de l'intervention après l'élaboration du plan de mise en œuvre.

Tableau 9 : Budget de l'action

	BUDGET TOTAL	TOTAL	MONTANT	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Culture
A	La population du Benin dispose d'une offre de soins intégrée de qualité pour les SNT et les STI, tenant compte des besoins spécifiques des deux groupes prioritaires dans le déploiement des politiques et au sein du pôle Santé du CHU du Bassin	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	0	0	0
Résultat 1 : Des services de santé prioritaires, préventifs et curatifs de qualité SNT et STI, couvrant certaines régions spécifiques des deux groupes et certains sous-départements dans les zones concernées du pôle Santé du CHU du Bassin avec un meilleur suivi des patients	3.000.000	0	3.000.000	3.000.000	0	0	0	0
Aux	Résultat 2 : La population sénégalaise est informée et motivée à participer à ses responsabilités en matière de prévention et de soins de santé pour les femmes et les enfants	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	0	0	0
Résultat 2.1 : Les conditions prévalentes de la couverture des familles bénéficiant des interventions par le projet sont renforcées	2.000.000	0	2.000.000	2.000.000	0	0	0	0
Aut	Référent technique transversale	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	0	0	0
V	Réserve budgétaire	100.000	100.000	100.000	100.000	0	0	0
Z	Moyens Généraux	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	0	0	0
Zas	Coûts d'exploitation et logistique	750.000	750.000	750.000	750.000	0	0	0
Zas	Investissements	1.000.000	1.000.000	0	1.000.000	0	0	0
Zas	Mais opérationnelles	250.000	250.000	250.000	250.000	0	0	0
Zas	Audit, appui technique	100.000	100.000	100.000	100.000	0	0	0
SOMME TOTAL COÛTS DIRECTS (€)								
Coûts indirects Enabel (9% du total des coûts directs)								
GRAND TOTAL (€)								

La contribution nationale au projet se constitue par la mise à disposition de locaux servant de bureaux au niveau central et au niveau départemental. La proximité des équipes de projets avec les acteurs directs concernés constitue une condition favorable à la réussite du projet.

Les locaux occupés actuellement par le PASS-SOUTROU ont été construits grâce aux contributions conjointes d'Enabel et du budget national béninois. Ces mêmes locaux devraient être utilisés conjointement par l'assistance technique du futur programme Enabel (Programme d'appui à la

5.2.2. Comité de pilotage
 Un comité de pilotage sera mis en place dès la phase de préparation du projet, il se chargera du pilotage stratégique de l'intervention et assurera la supervision générale de son exécution.

5.2.2.1. Objectifs

L'objectif sera misé en œuvre sous la responsabilité d'Enabel, selon ses propres règles et systèmes de gestion (celui ont été établis positivement par l'UE lors de l'audit ex-ante connu sous le nom d'évaluation des pilotes⁹). Le cadre légal est fixé par la convention de financement liant Enabel à l'AFD relative à la mise en œuvre du projet.

Une lettre d'intention sera également signée entre le Ministère de la Santé au Bénin, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, l'ATD et Enabel afin de confirmer les engagements respectifs dans la mise en œuvre de ce projet¹⁰. Cette lettre d'intention n'a pas d'obligation légale et ne peut donc s'opposer à la convention de financement liant Enabel à l'AFD.

5.2.2.2. Composition

La composition du comité de pilotage sera la suivante :

- Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé (ou son représentant)
- Un représentant du Ministère des Affaires Etrangères
- Un représentant du Ministère de la famille (université en fonction des sujets à débattre)
- Un représentant du Ministère de l'enseignement supérieur (invitation en fonction des sujets à débattre)
- Le Préfet des Collines
- Un représentant de la Plateforme Nationale des PUSS (PNUSS)
- Un représentant de l'AFD
- Un représentant d'Enabel

Selon l'agenda de la réunion, le comité peut inviter, en qualité d'observateur ou d'expert sans droit de vote, toute autre personne qui apporte une contribution au projet. Ces personnes sont généralement les experts de l'unité de gestion du projet. Les représentants de l'IPSSG et de l'INMIES font aussi partie de ce pool d'experts qui peuvent être invités.

5.2.2.3. Mission et fonctions

Ce comité assure le pilotage stratégique du programme, au plus haut niveau. Il se réunit en principe tous les six mois. Ses fonctions sont les suivantes :

- Veiller à la cohérence des orientations de l'intervention avec la/les politiques sectorielles ;
- Apprécier les plans d'activités du projet ;
- Apprécier l'état d'avancement du projet et l'atteinte de ses résultats sur base des rapports de résultats ou des rapports de monitoring et revues et en approuver les recommandations ;
- Résoudre les éventuels conflits liés au non-respect des engagements des différents partenaires dans le cadre du projet consignées dans la lettre d'entente ;
- Examiner les rapports d'audit et formuler des avis sur les plans de mise en œuvre des actions qui sont élaborés en réponse aux recommandations du rapport ;
- Débattre les propositions d'ajustements ou de modifications substantielles de l'intervention faites par Enabel et nécessitant une approbation de l'AFD ;
- Faire des recommandations pour la capitalisation et la pérennisation des acquis de l'intervention ;
- Superviser la clôture du projet et approuver le rapport final.

5.2.2.4. Modes de fonctionnement

Le mode de fonctionnement proposé du comité de pilotage est comme suit :

- Le comité de pilotage établit son règlement d'ordre intérieur ;
- Le comité de pilotage se réunit sur invitation de son Président ordinairement chaque semestre ou de façon extraordinaire, en cas de besoin, à la demande d'un membre ;
- Le comité de pilotage se réunit pour la première fois (ou plus tard) dans les six mois qui suivent la signature de l'accord de mise en œuvre du projet entre l'AFD et Enabel ;
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé ;

⁹ Si l'Etat ne fournit pas les locaux, cela nécessitera une modification budgétaire.

- Le comité de pilotage tiendra également une réunion au plus tard trois mois avant la fin des activités du projet afin d'évaluer la proposition de rapport final et de préparer les formalités de clôture du projet.

5.2.3. Comité Technique de Suivi

Un Comité Technique de Suivi (CTS) sera mis en place au dénoufrage de l'intervention. Il se réunira trimestriellement pour garantir un échange technique, un suivi et une coordination des actions sur le terrain. Le CTS consistera en lieu de concertation opérationnelle en aura la responsabilité de préparer les contenus de pilotage pour garantir les phases de décisions informées. Le comité, présidé par le coordinateur des interventions Santé Enabel au Benin (= manager actuel des interventions P@SRIS), assurera les fonctions suivantes :

- suivre périodiquement l'état d'avancement global des activités programmées et approuver des nouvelles planifications tant sur le plan opérationnel que financier ;
- participer à la préparation et au monitoring des contrats d'exécution et des partenariats opérationnels ;
- suivre le respect des engagements des différentes parties prenantes ;
- veiller à la cohérence intérieure des approches d'intervention et à la complémentarité des activités avec d'autres initiatives (locales) de développement dans le domaine (étudiants, privés ou portées par d'autres PTF) ;
- assurer le rôle de « contrôle de transmission » entre l'unité de gestion et le CoPI : (i) préparer les réunions du CoPI ; (ii) formuler des propositions d'ajustement ou de modifications techniques de l'intervention en tenant compte des obligations contractuelles entre l'AFD et Enabel ; (iii) conseiller et orienter le CoPI dans sa prise de décisions sur la base d'une connaissance approfondie du terrain ;
- échanger sur des évolutions des contextes sectoriels, analyser les contraintes et défis opérationnels ;
- rechercher une solution technique à tout problème que l'unité de gestion et de coordination de projet ne parvient pas à résoudre à son niveau
- veiller à l'appropriation et la mise en œuvre des recommandations des revues et des checkstopps techniques ;
- contribuer aux activités de capitalisation, de partage des connaissances et de communication.

Les participants du comité technique seront les acteurs-clé techniques de l'intervention (y compris du niveau central en fonction du besoin). En outre, un représentant Enabel et le point local technique AFD pourraient être invités ainsi que toute personne jugée utile à ce forum.

Les modalités de fonctionnement seront élaborées lors de la période de lancement du projet.

5.2.4. Structure d'exécution de la cellule de gestion de projet

Les composantes de l'Action qui seront exécutées par Enabel seront mises en œuvre par une unité de gestion qui sera basée dans le département des Collines et, de façon partielle, à Cotonou.

Le/la chef(fe) de projet (International Intervention Manager) sera recruté(e) pour toute la durée de l'intervention. Lui/elle sera en charge de la coordination et de la gestion du projet. Il/elle aura la responsabilité d'avancement de l'ensemble de l'intervention et travaillera en équipe synergie avec les autres parties prenantes. Il bénéficiera de la supervision de « l'intervention manager » du projet P@SRIS d'Enabel.

L'intervention Manager disposera d'une équipe consacrée à l'exploitation intermédiaire chargée du genre et des violences basées sur le genre. Les deux experts intermédiaires (qui ont été précisés au PAF genre) seront basés au niveau départemental.

Pour l'accompagnement et la mise en œuvre du projet, une équipe de 5 experts techniques nationaux sera mise à disposition au niveau du département des Collines et à Cotonou (cf. tableau ci-dessous).

L'équipe des ATI et des AFD ne sera en aucun cas en substitution. Leur rôle consiste à appuyer un appui organisationnel et technique pour la mise en œuvre cohérente de l'intervention avec l'efficacité et l'efficience revue en visant la dimension genre et la pertinence des interventions sur ressources propres du système à la fin de l'intervention.

L'équipe technique du projet doit fonctionner en complémentarité. Cependant quelques rôles spécifiques sont assignés et seront précisés en détail dans les descriptions/architecture de fonction :

- Un Expert technique (ET) de profil santé publique avec une solide expérience en SONU et MNTR accompagnera essentiellement la mise en place et le suivi de la composante 1 du programme. Il bénéficiera de l'appui technique de l'ATI genre/VBG pour intégrer dans les actions les besoins genre et développer de façon cohérente les activités de prévention et de prise en charge des VBG tout dans les formations sanitaires qui au niveau communautaire.
- Un ET spécialiste RFS avec les capacités de gestion avérée de RFS une expertise pédagogique également pour accompagner le processus de développement et de formation des RFS avec la composante gestion. Il donnera essentiellement un appui technique aux points locaux RFI des zones sanitaires et un appui pédagogique et organisationnel au niveau des instituts de formation. Sera également impliquée dans les activités d'organisation et de gestion des RFI au niveau central.
- Un ET national spécialiste en développement social/organisationnel ou de la santé communautaire ; responsable de l'appui aux organisations de la société civile, aux communautés pour l'organisation structurée de la demande afin de renforcer la redevabilité sociale, faciliter les activités de plaidoyer et de dialogue avec l'offre de soins, le recueil et la gestion des plaintes à travers un mécanisme identique ou similaire à l'expérience des PUSS développée par le PASS. Cette personne organisera également l'engagement de la communauté dans les activités de promotion de la santé. Il/elle bénéficiera de l'appui de l'ATI genre pour amener les communautés à reconnaître et défendre leurs droits en l'occurrence les droits de la femme, des adolescents et de l'enfant et lutter contre les VBG au niveau communautaire.
- Un ET ingénieur biomédical, qui sera chargé du renforcement de compétences en nutrithérapie, de l'organisation du système de maintien au sein du Ministère, en charge du Suivi-Evaluation et de la communication. Il est responsable de l'analyse et de la vulgarisation des indicateurs collectifs principalement par les systèmes de suivi-évaluation des zones sanitaires qu'il contribuera à renforcer. Responsable pour le rapportage périodique auprès des instances du Ministère et auprès de l'IM P@SRIS et de l'AFD. Point focal pour le suivi des recommandations du projet à l'endroit du ministère. Egalemen
- Un ET senior spécialiste du SE, point focal du système de suivi-évaluation des zones sanitaires qui contribuera à renforcer. Responsable pour le rapportage périodique auprès des instances du Ministère et auprès de l'IM P@SRIS et de l'AFD. Point focal pour le suivi des recommandations du projet à l'endroit du ministère. Egalemen

Cette équipe technique opérationnelle sera appuyée par un staff chargé des aspects administratifs et financiers (voir tableau ci-dessous). Il faut aussi signaler que le Responsable Administratif et

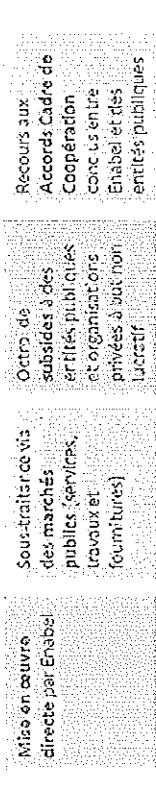
Financier (RAFI) du programme de coopération bilatéral au Bénin consacrera 25% de son temps de travail aux besoins de coordination et de supervision des activités administratives et financières du projet. De même, l'expert contractualisation internationale du portefeuille Enabel consacrera 13% de son temps de travail au besoin du projet.

Schéma. Ressources humaines pour la mise en œuvre du projet:

Équipe technique et de coordination	Position	Durée (en mois)	Organigramme du poste
1. ET International de santé publique (chef du projet P@SRIS et coordinateur des interventions Enabel au Bénin)	12 (l'équivalent de 20% de son temps)	Cotonou	<p>1. ET International de santé publique (chef du projet P@SRIS et coordinateur des interventions Enabel au Bénin)</p> <p>1. ET International pour le genre, les violences basées sur le genre et l'ET national de santé publique en charge des MNT et des SONU</p>
1. ET national spécialiste des RHS en charge du volet appui RMS	48	Dassa (Niveau départemental)	<p>1. ET national spécialiste des RHS en charge du volet appui RMS</p> <p>1. ET national spécialisé en développement social ou de la santé communautaire en charge du volet de la Rédevabilité</p>
1. ET national chargé de la gestion des équipements et infrastructures	48	Dassa (Niveau départemental)	<p>1. ET national chargé de la gestion des équipements et infrastructures</p>
1. ET national spécialiste santé publique & SE en charge du suivi des activités au niveau central et du Suivi-Evaluation	48	Dassa (Niveau départemental)	<p>1. ET national chargé de la gestion des équipements et infrastructures</p>
Équipe de gestion administrative et financière	1. Responsable Administratif et Financier International (RAFI) 1. Expert contractualisation internationale	16 (temps de travail mutualisé à 25% pour ce projet) 8 (temps de travail mutualisé à 13% pour ce projet)	<p>1. Responsable Administratif et Financier International (RAFI)</p> <p>1. Expert contractualisation internationale</p>

L'ensemble financement du projet		54	
1. gestionnaire contrat marchés publics,	1. gestionnaire contrat (marchés publics)	48	
1. comptable gestionnaire		54	
1 secrétaire niveau départemental		54	Vous au niveau départemental sauf une assécurité mutualisée avec P@SRIS + CVA mutualisé 26% sur le projet
2 CVA (conducteurs de véhicule - administratifs - chauffeurs) pour 2 véhicules loués au niveau départemental	2x 34		
1 CVA pour le véhicule basé au niveau départemental uniquement durant la Mission en environs du projet	48		
1 CVA pour véhicule au niveau central	12 (temps de travail mutualisé à 20% pour ce projet)		
			Organigramme du projet
			<p>Legend:</p> <p>ETI = Expert Technique International ETN = Expert Technique National Le RAFI du portefeuille Enabel à mutualiser à raison de 20% sur EQUITÉ-Bélie -> l'Expert Contractualisation (EC) du portefeuille Enabel à mutualiser à raison de 13% sur EQUITÉ-Bélie --> ce CVA sera mutualisé avec P@SRIS (pilier Santé Enabel) à raison de 20% sur EQUITÉ-Bélie</p>

5.4. **Sous-traitance et partenariats**
D'un point de vue contractuel, Enabel mettra en œuvre cette intervention selon ses propres règles et systèmes de gestion. Cela pourra prendre les formes suivantes conformément à la Convention de financement avec l'AFD :



1. La mise en œuvre directe par Enabel (principalement via l'assistance technique).
 2. La sous-traitance via des marchés publics¹⁴ (services, travaux et fournitures), pour laquelle Enabel assure le rôle d'Autorité Contractante.
 3. Le recours aux Accords Cadre de Coopération¹⁵ conclus entre Enabel et des entités publiques, de droit public belge ou européen.
 4. L'octroi de subventions¹⁶ par Enabel selon le guide réglementaire et opérationnel en vigueur défini par l'arrêté royal et le guide « subvention » Enabel.
- La procédure d'octroi peut s'effectuer sur la base d'un appel à propositions ou d'un octroi direct. Au cours de la phase de formulation du projet, la nécessité de recourir à des subventions n'a pas été confirmée. Les opportunités d'octroi de subventions seront confirmées et le cas échéant affinées par l'équipe de projet en concertation avec le Ministère de la Santé lors de la phase de démarrage de l'intervention.

5.5. **Suivi des réalisations et audit**

Le suivi technique et financier courant de la présente action sera réalisé en continu, selon le système de suivi interne technique et financier de Enabel. Sur cette base, l'équipe project procédera à une mise à jour complète du « Monitoring Opérationnel » tous les 3 mois conformément à la politique de suivi d'Enabel. Ce Monitoring Opérationnel a pour objectif de planifier l'évolution de l'intervention et de rendre compte des résultats par rapport à la planification précédente. Il contient des informations administratives et financières, ainsi que des

¹⁴ Voir «*Opérations Déjag-MP*».

¹⁵ Voir «*Guide Enabel « Accords de coopération »*».

¹⁶ Liste indicative :

- Les services de santé publics et privés (centres de santé, dépôts) des départements des Collines
- Les Comités de Gestion, EEPZ et DDS des Collines
- Les groupes communautaires, ONG locales, CPS, Mairies des communes au niveau des Collines
- Le service pédiatrique du CHU du Borgou
- Les anciennes départementales de la transfusion sanguine (ADTS) du Borgou et du Zou
- Les institutions de formation ISSIO (Parcours) et INMIES (Cotonou)

¹⁷ Selon les normes d'Enabel, une subvention (subside) est définie comme une contribution financière directe à un ou plusieurs bénéficiaire(s) déterminé(s) et prélevée sur le budget du projet, afin de financer la réalisation d'activités et/ou le fonctionnement d'un ou plusieurs organisme(s) poursuivant un but d'intérêt général en vue de contribuer à l'atteinte des résultats et objectifs de l'intervention. Les bénéficiaires de ces subides sont appellés «*bénéficiaires-contractants*». Les subides sont «*trois types*» moyenement la signature d'une convention de subside, définissant contractuellement l'objet, le montant et la durée du subside ainsi que les engagements mutuels des signataires. Une analyse organisationnelle préalable est réalisée avant la signature d'une convention et permet d'adapter les activités en fonction des capacités réelles du bénéficiaire-contractant.

informations sur les activités et les résultats (progress accomplies, planification et résultats); suivre les progrès des objectifs ; planification et suivre opérationnels ; gérer des risques, suivre des décisions ; programmation et suivre financiers ; planification et suivre des marchés publics, subvention et avertissement d'exécution.

Un rapport d'exécution annuel et un rapport final seront réalisés conformément aux obligations contractuelles. Chaque rapport rendra compte de la mise en œuvre de l'action des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesures par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la nature du endre le risque. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

5.5. **Évaluation et audit**

Deux évaluations sont prévues, à mi-parcours et en début de phase de clôture. Ces évaluations seront réalisées par un prestataire externe. Elles permettent de fournir un point de vue extérieur sur la performance de l'intervention et d'analyser le processus de développement à son stade de mise en œuvre.

Les évaluations sont utilisées pour : (i) analyser s'il est nécessaire de réorienter les interventions afin d'atteindre l'objectif spécifique, (ii) fournit les informations nécessaires à la prise de décisions stratégiques, et (iii) identifier les enseignements tirés.

Des représentants du SGM, de la DPP, d'autres structures du Ministère de la Santé et de l'AFD seront invités à participer aux missions d'évaluation de la mise en œuvre de l'intervention. Les rapports finaux de ces missions seront communiqués par Enabel au MS, à la population bénéficiaire et à l'AFD.

Des audits indépendants pourraient être effectués annuellement selon les règles d'Enabel en matière et en tenant compte des exigences de l'AFD (les TDR de l'audit ont été revus et convenus entre l'AFD et Enabel). L'audit vérifiera notamment que les dépenses effectuées reflètent bien la réalité, soient exhaustives et aient été effectuées dans le respect des procédures. La firme d'audit sera certifiée (selon les standards internationaux) et indépendante et tous les audits seront organisés selon des modalités / standards reconnus internationalement.

Les rapports d'audit seront transmis au MS et à l'AFD. Enabel élaborera un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que des mesures correctives ont été entreprises. Les principales recommandations des audits pourront faire l'objet d'une communication aux différents ministères impliqués (Santé, enseignement supérieur).

Risques	Possibilité	Impact	Traitement(s)	Mesures d'atténuation
Préjudice général : « Contrôler à l'origine une situation de lutte contre des populations au début en particulier les plus vulnérables et ultimement les plus pauvres »	Accéder	Elève	Elève	Planifier pour respecter au mieux les obligations de la Convention de l'ONU et les autres instruments internationaux relatifs aux droits humains et préserver les personnes les plus vulnérables
Rejet 1 : Des services de santé promotionnels, préventifs et curatifs de qualité SONU et AINT, tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des adolescent(e)s et non des hommes	Elève	Elève	Elève	Planifier pour assurer au mieux les obligations de la Convention de l'ONU et les autres instruments internationaux relatifs aux droits humains et préserver les personnes les plus vulnérables
Rejet 2 : La mise en œuvre de l'ARHC n'est pas conforme au plan d'application des Nations unies du CHD du Royaume-Uni avec une meilleure réciprocité des partenaires	Elève	Elève	Elève	Planifier pour respecter au mieux les obligations de la Convention de l'ONU et les autres instruments internationaux relatifs aux droits humains et préserver les personnes les plus vulnérables
Présistance du déficit des ressources humaines	Elève	Elève	Elève	Planifier pour assurer au mieux les obligations de la Convention de l'ONU et les autres instruments internationaux relatifs aux droits humains et préserver les personnes les plus vulnérables
RHS marginalisé dans les FS appuyés				

5. Attirer, éviter ou accepter

Risques	Possibilité	Impact	Traitement(s)	Mesures d'atténuation
Les principaux risques constatés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Aktion sont détaillés ci-dessous.				
Objetifs spécifiques : « La population du Royaume-Uni offre des soins intégrés de qualité pour les SONU et les AINT, tenant compte des besoins spécifiques liés au genre, prioritaires dans le développement des femmes et non des hommes	Accepter	Elève	Elève	Planifier pour respecter au mieux les obligations de la Convention de l'ONU et les autres instruments internationaux relatifs aux droits humains et préserver les personnes les plus vulnérables
Rejet 1 : Des services de santé promotionnels, préventifs et curatifs de qualité SONU et AINT, tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des adolescent(e)s et non des hommes	Elève	Elève	Elève	Planifier pour respecter au mieux les obligations de la Convention de l'ONU et les autres instruments internationaux relatifs aux droits humains et préserver les personnes les plus vulnérables
La mise en œuvre de l'ARHC n'est pas conforme au plan d'application des Nations unies du CHD du Royaume-Uni avec une meilleure réciprocité des partenaires	Elève	Elève	Elève	Planifier pour respecter au mieux les obligations de la Convention de l'ONU et les autres instruments internationaux relatifs aux droits humains et préserver les personnes les plus vulnérables
Présistance du déficit des ressources humaines	Elève	Elève	Elève	Planifier pour assurer au mieux les obligations de la Convention de l'ONU et les autres instruments internationaux relatifs aux droits humains et préserver les personnes les plus vulnérables
RHS marginalisé dans les FS appuyés				

Résultat 3 : les capacités techniques et la connaissance des institutions partenaires du projet, sont renforcées	1. ANTS n'a pas mis en place l'unité de collecte de données administratives à laquelle sont rattachées les autorités administratives et les services de police, pour les autorités administratives et les services de police, pour l'application de la loi sur les élections et le fonctionnement des institutions partenaires du projet, dans le respect de l'égalité entre hommes et femmes.	Elève	Moderne	Altérateur	Moderne	Altérateur	Modérée	D'offre de soins
Résultat 4 : les capacités techniques et la connaissance des institutions partenaires du projet, sont renforcées	2. ANTS n'a pas mis en place l'unité de collecte de données administratives à laquelle sont rattachées les autorités administratives et les services de police, pour l'application de la loi sur les élections et le fonctionnement des institutions partenaires du projet, dans le respect de l'égalité entre hommes et femmes.	Elève	Moderne	Altérateur	Moderne	Altérateur	Modérée	Les personnes socioculturelles et institutionnelles en charge des élections et les processus de gestion et de stratégies de développement de la paix et de sécurité à la fois dans les communautés favorables à la paix et dans les communautés hostiles au développement de la paix et de sécurité. Les personnes socioculturelles et institutionnelles en charge des élections et les processus de gestion et de stratégies de développement de la paix et de sécurité à la fois dans les communautés favorables à la paix et dans les communautés hostiles au développement de la paix et de sécurité.
Résultat 5 : les capacités techniques et la connaissance des institutions partenaires du projet, sont renforcées	3. ANTS n'a pas mis en place l'unité de collecte de données administratives à laquelle sont rattachées les autorités administratives et les services de police, pour l'application de la loi sur les élections et le fonctionnement des institutions partenaires du projet, dans le respect de l'égalité entre hommes et femmes.	Elève	Moderne	Altérateur	Moderne	Altérateur	Modérée	Les personnes socioculturelles et institutionnelles en charge des élections et les processus de gestion et de stratégies de développement de la paix et de sécurité à la fois dans les communautés favorables à la paix et dans les communautés hostiles au développement de la paix et de sécurité.

Résultat 2 : Le personnel souhaitant est disponible, mieux formé en tenant compte des enjeux de genre dans les formations sanitaires	LANTS n'a pas mis en place l'unité de collecte de données administratives à laquelle sont rattachées les autorités administratives et les services de police, pour l'application de la loi sur les élections et le fonctionnement des institutions partenaires du projet, dans le respect de l'égalité entre hommes et femmes.	Elève	Moderne	Altérateur	Moderne	Altérateur	Moderne	Les personnes administratives, bénévoles ou témoins dans la création des unités de collecte de données administratives, en charge des élections et les processus de gestion et de stratégies de développement de la paix et de sécurité.
Résultat 3 : Le nombre limite d'adhérention de l'heure est de places pour les nouveaux étudiants à son modèle économique (comme le fait des LANTS n'a pas mis en place l'unité de collecte de données administratives à laquelle sont rattachées les autorités administratives et les services de police, pour l'application de la loi sur les élections et le fonctionnement des institutions partenaires du projet, dans le respect de l'égalité entre hommes et femmes).	Elève	Moderne	Altérateur	Elève	Moderne	Altérateur	Moderne	Les personnes administratives, bénévoles ou témoins dans la création des unités de collecte de données administratives, en charge des élections et les processus de gestion et de stratégies de développement de la paix et de sécurité.
Résultat 4 : Le nombre limite d'adhérention de l'heure est de places pour les nouveaux étudiants à son modèle économique (comme le fait des LANTS n'a pas mis en place l'unité de collecte de données administratives à laquelle sont rattachées les autorités administratives et les services de police, pour l'application de la loi sur les élections et le fonctionnement des institutions partenaires du projet, dans le respect de l'égalité entre hommes et femmes).	Elève	Moderne	Altérateur	Elève	Moderne	Altérateur	Moderne	Les personnes administratives, bénévoles ou témoins dans la création des unités de collecte de données administratives, en charge des élections et les processus de gestion et de stratégies de développement de la paix et de sécurité.
Résultat 5 : Le nombre limite d'adhérention de l'heure est de places pour les nouveaux étudiants à son modèle économique (comme le fait des LANTS n'a pas mis en place l'unité de collecte de données administratives à laquelle sont rattachées les autorités administratives et les services de police, pour l'application de la loi sur les élections et le fonctionnement des institutions partenaires du projet, dans le respect de l'égalité entre hommes et femmes).	Elève	Moderne	Altérateur	Elève	Moderne	Altérateur	Moderne	Les personnes administratives, bénévoles ou témoins dans la création des unités de collecte de données administratives, en charge des élections et les processus de gestion et de stratégies de développement de la paix et de sécurité.

Réalisation 1.2 : Les produits Santé dans les FSS des Collines.	Les partenaires (tous désignés par sexe et âge) bénéficient tous de la même offre de services de santé et d'assurance maladie. Ces derniers sont disponibles dans les FSS des Collines et au niveau du MNT, tenant compte des besoins spécifiques de cette population.	Sources de vérification	Hypothèses	L'offre de prévention
Réalisation 1.3 : L'offre des services MNT est intégrée dans le PIAA et PCAs des partenaires.	Le PIAA et les PCAs des partenaires sont intégrés dans le PIAA et PCAs des partenaires. Les partenaires proposent des activités de vaccination à leur clientèle.	Nombre de vaccinations pour enfants ayant bénéficié d'une prise en charge en clinique (différentes bases sur la géo-climatique) dans les CS (y compris les hôpitaux de vaccination et les cliniques) basées sur la géo-climatique	Les activités de la population sont réalisées pour éviter les risques d'épidémie et pour la protection de l'environnement.	Maintenir la place dans les ZS de Savoie-Oncelle
Réalisation 1.4 : Un centre d'accueil multi-sécuritaire des victimes de VBG est mis en place dans les ZS de Savoie-Oncelle.	Le centre de vaccination à l'Hôpital de Chambéry propose des activités de vaccination à l'Hôpital de Chambéry.	Nombre de vaccinations pour enfants ayant bénéficié d'une prise en charge en clinique (différentes bases sur la géo-climatique) dans les CS (y compris les hôpitaux de vaccination et les cliniques) basées sur la géo-climatique	Les activités de la population sont réalisées pour éviter les risques d'épidémie et pour la protection de l'environnement.	Maintenir la place dans les ZS de Savoie-Oncelle

Objectif spécifique : « La population des hommes et femmes de la zone de vie de Chambéry et de la vallée de l'Arve devient plus sensible aux problèmes sociaux et environnementaux, grâce à l'offre de services de santé et d'assurance maladie adaptée à leurs besoins. »	Nombre de personnes dont L'accès aux soins s'est amélioré	La population des hommes et femmes de la zone de vie de Chambéry et de la vallée de l'Arve.	Hypothèses	L'offre de prévention
Objectif spécifique : « Contrôler la population au Béthum, en assurant une offre de services de santé et d'assurance maladie adaptée aux besoins des personnes vivant dans cette zone. »	Nombre de bénéficiaires de la population au Béthum, en assurant une offre de services de santé et d'assurance maladie adaptée aux besoins des personnes vivant dans cette zone.	La population au Béthum.	Hypothèses	L'offre de prévention
Objectif spécifique : « Contrôler la population au Béthum, en assurant une offre de services de santé et d'assurance maladie adaptée aux besoins des personnes vivant dans cette zone. »	Nombre de bénéficiaires de la population au Béthum, en assurant une offre de services de santé et d'assurance maladie adaptée aux besoins des personnes vivant dans cette zone.	La population au Béthum.	Hypothèses	L'offre de prévention
Objectif spécifique : « Assurer une offre de services de santé et d'assurance maladie adaptée aux besoins des personnes vivant dans la zone de vie de Chambéry et de la vallée de l'Arve. »	Nombre de personnes dont L'accès aux soins s'est amélioré	La population des hommes et femmes de la zone de vie de Chambéry et de la vallée de l'Arve.	Hypothèses	L'offre de prévention
Objectif spécifique : « Assurer une offre de services de santé et d'assurance maladie adaptée aux besoins des personnes vivant dans la zone de vie de Chambéry et de la vallée de l'Arve. »	Nombre de personnes dont L'accès aux soins s'est amélioré	La population des hommes et femmes de la zone de vie de Chambéry et de la vallée de l'Arve.	Hypothèses	L'offre de prévention

Les indicateurs objectifs servent également à évaluer les services proposés au cours de la période de demande du projet pendant toute la durée de l'intervention. Pour plus de détails sur ces indicateurs et la façon de les évaluer, voir annexe.

Réalisation 2.3 : Un centre de formation sur les SONU (ou y inclut-on le genre et les VBC également) est mis en place	Nbr de personnes ayant bénéficié de huites de formation dans le centre pas des fondateurs spécifiques (cf 1.7)			
Réalisation 2.4 : Les méthodes pédagogiques au niveau de l'IFSI et TINALEX ont été améliorées	TINALEX ont été améliorées dans des modules dédiés dans l'ensemble des activités dans l'éducation.			
Réalisation 2.5 : Des formations au niveau de l'IFSI et TINALEX sont créées et sont fondamentales	IFSI ont intégré le sexe et l'âge dans des modules transversaux Rapport d'évaluation formation.			
Réalisation 2.6 : Le personnel soit formé, milieu formé en technicien compe de sexe et les formations sont intégrées	Nbre d'élèves diplômés diplômés diplômés Spécialement diplômés diplômés diplômés par Rapport IFSI Nombre de diplômes sortis de IFSI et INALEX par filière Rapport IFSI			
Réultat 2 : Le personnel soit formé, milieu formé en technicien compe de sexe et les formations sont intégrées				
Réalisation 2.7 : Un dispositif de réambulante partant de la structure de PUSS/P	% de plaignants dans le cadre des réambulantes dans le cadre des Rapports d'activités des PUSS/ Les responsables des ZS et le ZS la demande est assurée(e)			
Réalisation 2.8 : Un dispositif de réambulante partant de la structure de PUSS/P	% de plaignants dans le cadre des réambulantes dans le cadre des Rapports d'activités des PUSS/ Les responsables des ZS et le ZS la demande est assurée(e)			
Réalisation 2.9 : Un dispositif de réambulante partant de la structure de PUSS/P	% de plaignants dans le cadre des réambulantes dans le cadre des Rapports d'activités des PUSS/ Les responsables des ZS et le ZS la demande est assurée(e)			
Réultat 3 : Un dispositif de réambulante partant de la structure de PUSS/P				
Réalisation 3.1 : Une offre de soins de logique d'intervention	Indicateurs (tous designées pour sexe et âge) Sources de vérification Hypothèses			

Sala et Daiga	charge intégrée			
Réalisation 3.5 : L'information clé à soit assurées (fa PPF, genre, MNT, SONU)	Nombre de journées de disponibilité d'ambulances fonctionnelles par zone de promotion par période Rapport du nombre d'absentéisme des des SONU à MNT % de progrès dans les scores qualités des SONU à MNT			
Réalisation 3.6 : La système de référence/centre-télérefèrece est renforcé.	Nombre de journées de disponibilité d'ambulances fonctionnelles par zone de promotion par période Rapport du nombre d'absentéisme des des SONU à MNT % de progrès dans les scores qualités des SONU à MNT			
Réalisation 3.7 : Une offre de soins de logique d'intervention	Nombre de FS rattachées dans le ressources mobilisées SONU Nombre de FS rattachées dans le ressources mobilisées SONU Monitoring SONU Monitoring SONU % de déclés militaires audites Rapport SIDAIR			
Réalisation 3.8 : Un dispositif de réambulante partant de la structure de PUSS/P	Disponibilité moyenne des soins offerts aux nouvelles dans les formations sanitaires			
Réultat 4 : Un dispositif de réambulante partant de la structure de PUSS/P				
Réalisation 4.1 : Une offre de soins de logique d'intervention	Indicateurs (tous designées pour sexe et âge) Sources de vérification Hypothèses			

Les mesures de communication et visibilité de l'action d'Enabel et de l'AFD seront mises en œuvre sur la base des lignes directrices de l'UE relatives à la « Communication et visibilité des actions extérieures financées par l'UE » daté du 1er janvier 2018 qui devront être adaptées pour répondre aux spécificités propres au Projet EQF4RE Gabon.

Un plan de communication et visibilité sera précisé et finalisé au cours des six premiers mois de mise en œuvre de l'action par l'équipe projet. Il sera soumis à l'avis de non objection de l'AFD et permettra de préciser les objectifs de communication, les actions, outils et supports de communication, visibilité et sensibilisation à réaliser ou à utiliser, les modalités de conception, production et diffusion de ces supports, la planification et le suivi de la mise en œuvre des actions de communication et visibilité, la répartition du budget prévu à cet égard.

Une équipe de personnes ressources au niveau du bureau ENABEL, dont une chargée des aspects communication, appuiera le projet pour assurer la visibilité de l'intervention.

Logique d'intervention	Indicateurs (tous désagrégés par sexe et âge) Indicateurs prioritaires sont marqués en gras	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 3 : les capacités techniques et la gouvernance des institutions partenaires du projet, dans le respect de l'égalité femmes/hommes des structures ciblées par le projet, sont renforcées			
Réalisation 3.1 : Les capacités de la DDS et des ZS par rapport à leurs fonctions-clé sont renforcées avec une meilleure intégration genre dans les services et activités	<p>Proportion de structures appuyées (DDS, ZS, IFSIO, INMIS) dont la planification (op et budget) a fait l'objet d'analyse genre et qui intègrent des activités concrètes suivant les principes de la charte genre</p> <p>Progrès dans le score de fonctionnalité et de performance des ZS intégrant le genre</p>	<p>Rapport d'analyse</p> <p>Grille d'auto-évaluation & d'évaluation (cf OMS) de la fonctionnalité et de la performance des ZS</p>	<p>Les acteurs du secteur au niveau national et départemental considèrent la problématique genre et égalité homme-femme comme une priorité et s'engagent à l'intégrer dans les processus de soins et services.</p> <p>Les acteurs décisionnels et opérationnels adoptent les innovations et changements en matière de genre et égalité H/F dans les fonctions essentielles</p>
Réalisat 3.2 : Les business plans de l'IFSIO et l'INMIS sont développés (y compris l'intégration de la dimension genre)	Existence d'un business plan pluriannuel par école	Rapport de programmation	
Réalisat 3.3 : La gouvernance des ressources humaines en santé est renforcée au niveau central et départemental (principalement à travers l'extension du Logiciel iRHIS)	Existence d'un tableau de bord iRHIS pour le suivi des effectifs dans les structures des 3 ZS dans la DDS Collines	Evaluation plateforme iRHIS	
Réalisat 3.4 : Les directions centrales du MS concernées par l'intervention jouent mieux leur rôle normatif et le soutien aux structures décentralisées et déconcentrées (par rapport aux priorités cibles)	% de recommandations à l'endroit du ministère lors des CODIR et revue de performance ayant trouvé solution	Rapport de suivi des recommandations CODIR DDS/ZS et Revue de performance	

Domaines	Partenaires	Principales actions	Nature du partenariat
	ENABEL/PASS Sourou & PAORC	<ul style="list-style-type: none"> • Curriculum de formation validé avec DSMF et FNUAP pour une formation de 02 semaines (au lieu de 03 à 4) • Appui technique au design méthodologique d'une formation qualifiante continue sur le modèle du « parcours d'acquisition des compétences » • Mise en place de 2 centres de formation SONU (au CHD Mono et HZ Djougou) équipés en modèles anatomiques pour l'apprentissage des fonctions SONU-B • Formation de formateurs (aspects pédagogiques) • Formation de prestataires de maternité sur les SONU intégrant PF et CPN recentrée, suivi de stages pratiques dans les formations sanitaires. • Mise en place d'un réseau WhatsApp SONU dans chaque département favorisant des échanges entre formateurs et prestataires pour améliorer la pratique, • Renforcement du plateau technique des FS en équipements essentiels • Formation des agents non qualifiés des maternités (Aides-soignantes) sur les SONU • Mise en place du système de tutorat • Formation continue en TS (normes de production et de distribution des produits Sanguins Labiles et mise en place d'outils pour la gestion des incidents transfusionnels. • Renforcement de capacités des associations de donneurs de sang sur les stratégies de mobilisation du don de sang avec implication des radios communautaires. • Réorganisation et formation des comités d'audits de décès maternels et néonataux. • Amélioration de la référence et contre-référence : achats ambulances, mise en pool des ambulances de chaque zone sanitaire, gratuité des références obstétricales gratuites, médicalisation de la référence avec un agent de santé accompagnant. 	<p>Capitalisation des expériences dans le nouveau projet AFD : exploitation et adaptation de la documentation, des modules de formation</p> <p>66</p>

ANNEXE 1 : CAPITALISATION DES EXPÉRIENCES & AXES DE COMPLÉMENTARITÉ ET DE SYNERGIE

Domaines	Partenaires	Principales actions	Nature du partenariat
SONUB/C	FNUAP	<ul style="list-style-type: none"> • Appui stratégique en vue d'une organisation efficace de l'offre des SONU : évaluation de l'offre des SONUB/C, appui à la réorganisation du réseau SONU • Appui technique à l'élaboration des curricula de formation et formation en SONUB/C 	Partenariat stratégique avec FNUAP : mise en place de réseaux SONUB et SONUC
	Enabel : PQSRIS (nouveau projet santé)	<p>Axes d'intervention prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation continue (présentiel & en ligne) du personnel (para)médical et des aides-soignants en SONU • Appui à de l'approche SONU dans les curricula de formation de base des sages-femmes • Amélioration plateau technique et maintenance des équipements • Droits et redevabilité • Amélioration du système d'information sanitaire • Système de valorisation des connaissances 	Synergie/complémentarité avec le nouveau programme Enabel : mutualisation expertise et ressources.
	PASMI/AFD	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la qualité de la césarienne et la réanimation néonatale (équipements, protocole/référentiels) • Formation en SONU/C • Transfusion sanguine : équipements, formations spécialisées et continue en transfusion sanguine 	Capitalisation des expériences dans le nouveau projet AFD : exploitation de la documentation, des modules de formation

Domaines	Partenaires	Principales actions	Nature du partenariat
Santé	UNEP		Animé conjointement avec d'autres PTF un cadre de concertation national sous le leadership de la DSME
		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Programme de prévention des VBG en milieu scolaire avec formation des enseignant, sensibilisation ◦ Mise en place d'un système de collecte des données sur le VBG ◦ Procédures opérationnelles standards de prévention et de réponses aux violences basées sur le genre pour standardiser (SOP) la réponse aux violences basées sur le genre de manière coordonnées et efficaces à tous les niveaux. 	Partenariat stratégique, partage d'expérience sur l'utilisation des SOP Animé conjointement avec d'autres PTF un cadre de concertation national sous le leadership de la DSME
	P@SRIS/ENABEL	<p>Les activités prévues au titre du nouveau projet comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Appui à la société civile, aux associations des femmes et autres organisations de la société civile pour faciliter l'accès des victimes aux soins, avec un volet Communication pour le Changement de Comportement (CCC) ◦ Développement de services intégrés de soins pour avortements sécurisés et post-avortement sera prévu et le lien avec les centres d'accueil existants sera établi dans le cas des violences sexuelles 	Collaboration et synergie (notamment mutualisation des expertises) pour CCC, renforcement des capacités des FS et des CPS pour améliorer la qualité de la prise en charge, appui au Ministère en charge de la famille pour la prise en charge intégrée des VBG ou création d'autres CIPEC VBG suivant le plan d'action du Ministère.
Responsabilité sociale	PASS Sourou	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Mise en place et appui au fonctionnement de 5 plateformes communautaires en charge de la défense des droits des usagers (PUSS): expression de la communauté entre autres sur leur perception de la qualité des soins, notification et gestion des plaintes, dialogue avec les prestataires des soins. 	Partenariat stratégique et complémentarité avec CERRHUD et P@SRIS pour partage d'expérience, adaptation d'outils au contexte local.
	Enabel PASS	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Mise en place et animation des cadres de concertation et des comités de pilotage 	Synergie avec le nouveau programme santé P@SRIS
	CERRHUD (DIP, structure de pilotage)		

68

Domaines	Partenaires	Principales actions	Nature du partenariat
Développement RHS	Enabel/PAORC	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Construction de l'immeuble abritant l'IFSIO (rez-de-chaussée et R+1 en cours + équipement en mobilier); ◦ Extension des capacités d'accueil de l'INMeS, avec des réhabilitations 	Complémentarité en appui méthodologique avec le nouveau programme Enabel filier 1 et 3 (santé)
	Enabel/PASS Sourou	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Fourniture de matériel informatique pour le personnel administratif (5 ordinateurs et 1 photocopieur); ◦ Appui matériel et logistique pour le stage des apprenants : kit pour les stagiaires (gants, coton, gel hydro alcoolique, fil de suture, etc.), facilité pour le stage dans la zone d'appui du PASS ce qui est une forme d'appui aux FS du projet, et familiarité des stagiaires aux zones d'intervention du projet pour un éventuel futur poste 	
	APEFE (Association pour la Promotion de l'Enseignement de la Formation à l'Etranger)	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Expertise en design et formations pédagogiques des enseignants en partenariat avec l'APEFE ; ◦ Elaboration de curriculum de formation 	Synergie en vue de l'appui du projet à l'IFSIO et INMeS pour le développement de nouvelles filières
Genre : égalité femme/homme & lutte contre les violences basées sur le genre	Coopération Suisse	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Appui aux Centres de Promotion Sociale pour la prévention et prise en charge des VBG : centres d'écoute, prise en charge psychologique, médico-chirurgicale, assistance juridique ◦ Lutte contre les Grossesses précoces surtout en milieu scolaire, lutte contre les mutilations 	Capitalisation des expériences du projet RECAFEM (CPS de Savè) notamment CPS de Savè
	Médecin du Monde	<ul style="list-style-type: none"> ◦ 3 centres intégrés de prise en charge (CIPEC) des victimes de VBG (Abomey, Parakou, et Cotonou 1, Kandi dans l'Alibori (en 2019)) ◦ Protocole de prise en charge des victimes de VBG (psycho-sociale, médicale, juridique) 	Synergie et complémentarité, partage d'expérience Appui méthodologique conjoint pour l'intégration des aspects genre/égalité femme/homme dans les curricula de formation à l'IFSIO

67

Domaines	Partenaires	Principales actions	Nature du partenariat
	P@SRIS (nouveau programme santé Enabel)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépistage & prévention MNT chez les femmes en âge de procréer et femmes enceintes 	Synergie avec P@SRIS sur les volets MNT et santé maternelle
Qualité des soins	PASMI PASS JICA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Registre d'indicateurs pour la mesure de la qualité des soins sur base d'un 'set' de 230 indicateurs ▪ Formation des facilitateurs qualité sont formés et opérationnels pour conduire les audits qualité ; ▪ Réalisation d'audits qualité basés sur les normes, protocoles et standards de soins en vigueur dans 43 formations sanitaires + plan d'amélioration incluant cinq hôpitaux de zone, un hôpital privé associatif et 3 structures de soins privées ; ▪ Utilisation d'une application informatique Visotool® pour analyser les données et de mesurer la qualité des soins dans chacune des structures de soins auditées ; ▪ Préparation locale de Solution Hydro-Alcoolique pour la rendre disponible à faible coût afin d'améliorer l'hygiène des mains et de prévenir les infections associées aux soins ; ▪ Comités de gestion des plaintes des patients 	<p>PASMI et PASS étant clôturés, exploitation et adaptation des approches au nouveau contexte</p> <p>JICA : partenariat stratégique sur les 5 S Kaisen</p>

70

Domaines	Partenaires	Principales actions	Nature du partenariat
	Enabel/P@SRIS	<p>départemental (comportant PUSS, gestionnaires des services, élus locaux) favorisant la redevabilité du secteur santé envers les communautés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'accès des citoyens à l'information simple sur la santé des populations : tableau de bord, cartographie • Mise en place de 'Call center' pour recueillir les attentes et plaintes des usagers. 	
DSSR & VBG	Médecin du Monde (MDM) Coopération suisse Enabel (P@SRIS)	<ul style="list-style-type: none"> • Centres de prise en charge des VBG : notification et PEC des cas de VBG : psychosociale, médicale, appui juridique (y compris les cas de Grossesses non désirées) • Mise en place de cadre multisectoriel pour la collecte digitalisée et l'analyse des informations sur les SSR/SRAJ; • Renforcement des capacités des membres des comités qui maîtrisent davantage leurs attributions et rôles ; 	Synergie et complémentarité : méthodologie, partages d'information
MNT	PASS Sourou OMS	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de plus de 460 prestataires de soins des Hôpitaux de Zone (HZ) et des Centre de Santé (CS) sur la prise en charge des MNT centrées sur les patients, prenant en compte tous les facteurs de risques • Renforcement du plateau technique HZ et CS pour le diagnostic et prise en charge des principales MNT : maladies cardio-vasculaires dont hypertension artérielle, diabète, épilepsie, asthme • Mise en place et accompagnement d'associations des malades porteurs de MNT • L'élaboration des outils de CCC (fiches de visite à domicile, affiches, boîte à images) pour promotion et prévention au niveau communautaire 	Partenariat stratégique avec OMS, utilisation/adaptation de méthodes et outils utilisées par OMS et le PASS-Sourou

69

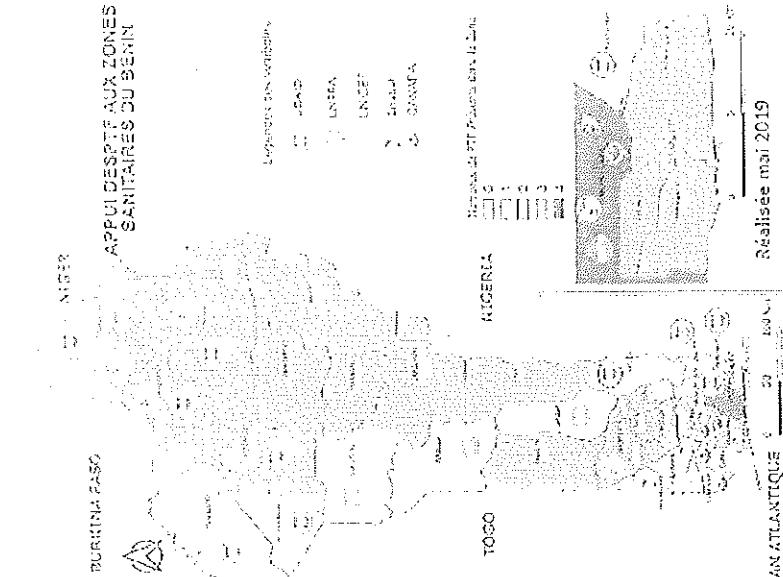
Legendes enzignées du PASS Sourou

Le programme d'appui au secteur de la santé dénommé PASS Sourou a démarré en octobre 2014 et sera clôturé en décembre 2019. Au terme des cinq années de mise en œuvre, l'évaluation finale réalisée en juin 2019 a estimé que la performance du projet, appréciée suivant les critères du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE est satisfaisante. Les scores attribués aux différents critères sur une échelle allant de A (minimum) à D (maximum) à D (minimum) indiquent que l'intervention était très pertinente (A), efficace (B), avec des séquacs ayant un impact suffisant (A) et durable (B).

En termes d'efficacité, il est à mentionner que l'intervention a amélioré significativement la gouvernance du système local de santé, à travers un système de redéveloppement mettant au cœur le bénéficiaire des soins et services de santé, impliquant également les élus locaux qui jouent leur rôle en matière de santé. La population est engagée dans un dialogue constructif avec l'offre de soins, et capable de faire connaître ses besoins et attentes en matière de qualité de soins attendue. Les capacités des formations sanitaires ont été renforcées de manière à répondre aux attentes des bénéficiaires dans une grande mesure à travers une démarche systématique d'amélioration de la qualité des soins en général, en SONU/SSR et MNT en particulier. La volonté du MTS de mettre à l'échelle le système de redéveloppement communautaire à travers la plateforme des usagers des services et soins de santé (PCUSS), et de pérenniser les expériences du PASS Sourou dans les domaines des MNT, de SONU, et de ressources humaines en santé démontre de l'efficacité du programme.

Les défis les plus importants du PASS Sourou concernent son envergure jugée trop importante, étant allongée sur les cinq objectifs stratégiques du PNDS 2009-2018, ce qui constitue une contrainte à son efficacité et à son efficience. L'un des principaux axes de travail visant à améliorer l'accèsibilité des populations aux soins et services de qualité, notamment l'opérationnalisation du régime d'assurance maladie (RAM) n'a pas pu prospérer, arrêtant le programme d'un levier important. De même, le financement basé sur les résultats (FBR), un axe d'appui du PASS Sourou au financement stratégique du système local de santé, n'a pas reçu tout le soutien attendu du partenaires national pour sa pérennisation. Le recentrage de l'intervention à mi-parcours sur des chantiers opérationnels plus réduits (Assurance Qualité, Demande de soins, SSR, SSRAJ, SONU, MNT, maintenance, Ressources Humaines, appui institutionnel à la DDS), a donc permis de maximiser les ressources du programme et d'accroître son impact.

Carte des zones d'intervention PASS Sourou



Réalisée mai 2019

ÉVOLUTION DES MISES EN ŒUVRE DES RÉFORMES DU SECTEUR

L'assurance pour renforcement du capital humain (ARCEH) s'compris son volet assurance maladie, est une réforme sociétale qui va au-delà du secteur de la santé. Comme indiquée plus haut, la mise en œuvre de l'assurance maladie contribuera à mieux structurer le financement du secteur de la santé. Elle permettra également de renforcer l'accès des populations les plus vulnérables aux soins et améliorera la gouvernance du secteur aussi bien sur les plans de la planification que de la redémarcation.

Le Gouvernement a entrepris de réaliser d'autres réformes structurelles du secteur de la santé dans le but d'améliorer sa performance. Ainsi, les travaux de la commission des réformes créée outils prévu la mise en place de structures concernant la Médecine hospitalière, protection sociale, assurance qualité, soins de santé primaires.

Des dispositions réglementaires sont en cours pour leur mise en place effective.

Le point sur l'avancement de certaines réformes dans le secteur est présenté dans le tableau ci-dessous.

Point de mise en œuvre des réformes du secteur santé

N°	Domains de réformes	Point de mise en œuvre
1	Réforme Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Projet de loi pour la réorganisation du secteur déjà en cours et a reçu l'avis motivé de la Cour Suprême. Le comité de réforme et le MS s'attendent à la prise en compte des observations Projet de décret portant AOF du MS déjà élaboré et transmis à la Direction générale des réformes de l'Etat (DTRP)
2	Réglementation du droit de grève dans le secteur de la santé	<ul style="list-style-type: none"> La loi 2018-342 du 25 juillet 2018 a interdit expressément l'exercice du droit de grève au personnel des services de santé
3	Assainissement de l'exercice en clientèle privée	<ul style="list-style-type: none"> Le décret 2018-342 du 25 juillet 2018 a révoqué toutes les autorisations d'exercice en clientèle privée et suspendu la délivrance d'autorisations aux agents publics. En conséquence, les établissements sanitaires détenus par les agents publics ont été fermés. Plus de 1.500 cabinets illégaux ont été fermés dans tous les départements. Conformément à la loi 97-020 fixant les conditions d'exercice en clientèle des professions médicales et paramédicales, de nouvelles autorisations ont été délivrées (2.195 autorisations d'exercice en clientèle privée et 301 autorisations d'ouverture et d'exploitation d'établissements sanitaires privés ont été délivrées). Les dispositions sont en cours pour l'annulation des anciennes autorisations et pour leur renouvellement. Le processus de relecture de la 97-020 n'est pas encore entamé.
4	Prise en charge des patients insuffisants renaux bénéficiant d'hémodialyse	<ul style="list-style-type: none"> L'augmentation de la capacité d'accueil de l'unite d'hémodialyse du CNHU n'a pas encore démarré. Le centre d'hémodialyse du Zou qui est construit est en attente d'équipements pour être opérationnel. Celui de l'Ouémé est en cours de construction. La construction des centres de l'Atacora et du Mono n'a pas démarré. Les dispositions sont en cours pour la revue du partenariat avec les centres privés. La mise en place d'un programme de transplantation rénale est envisagée avec la construction de l'hôpital de référence d'Abomey

N°	Examinées des réformes	Point de mise en œuvre
		- Chavé
5	Délégation pour l'acquisition des équipements et produits santé	<ul style="list-style-type: none"> La loi portant code des marchés publics accorde une dérogation en ce qui concerne l'acquisition des médicaments et produits pharmaceutiques essentiels utilisés dans la pratique d'urgence. Article 3 de la loi 2017-004 portant code des marchés publics, dans un cadre, la liste des produits concernés est établie et un projet d'arrêté fixant les modalités d'acquisition est en cours de finalisation.
6	Délégation des services publics au niveau des hôpitaux (affiliation, concession, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> L'hôpital de zone de Djougou a été cédé à l'Ordre de Malte. Pour les hôpitaux de zones de Cové et de Djidja, la procédure n'a pas encore abouti.
7	Assainissement du sous-secteur pharmaceutique	<ul style="list-style-type: none"> Vise à lutter contre la prolifération des médicaments falsifiés ou faible qualité et leur vente illicite Le Bénin a ratifié la convention MEDICIME Les opérations de repression et de saisie des faux médicaments ont été organisées dans tous les départements. Les travaux sont en cours actuellement pour la réforme du sous-secteur pharmaceutique (cadre juridique, traçabilité des produits).
8	Déconcentration et décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et mise en œuvre du Plan 2D du secteur Mise en place de la ligne du FADIG/Santé Communautaire
9	Amélioration de l'accèsibilité financière des populations aux soins (assurance maladie)	<ul style="list-style-type: none"> Préparation pour le débarquage du voler assurance maladie de l'ARCH Élaboration des paniers de soins Identification des besoins en équipement et en EAU Mise en œuvre de la phase pilote au niveau du 03/25 par l'ANAM (démarrage prévu 27 juillet 2019).
10	Redevabilité envers les bénéficiaires des soins (prise en compte de la satisfaction du client)	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une ligne verte et d'un n° WhatsApp de dénonciation Mise en place à l'un call-center pour la gestion des plaintes. Tout le dispositif est en place mais n'est pas encore opérationnel.

ANNEXE 3 : Les indicateurs d'assainissement

La situation des déterminants sociaux importants de la santé indique les performances insuffisantes dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la protection sociale.

i. L'éducation

En ce qui concerne l'éducation, le Bénin a réalisé des progrès importants dans l'accès à l'éducation et l'égalité sur le plan du sexe : 9 enfants sur 10 vont à l'école et l'écart entre filles et garçons s'est réduit de deux points (2011-2016). D'autres formes de disparités demeurent et ont tendance à s'aggraver en termes d'âges, de maternité, d'absentéisme et de transition au secondaire. En effet, le taux d'instruction au Bénin demeure faible avec un taux net de scolarisation global de 67,4% et un taux d'alphabétisation des 15 ans et plus se situant à 43,1%, un niveau massif de déscolarisation des enfants plus marqué chez les filles (en 2015 à l'instar des années antérieures, le taux brut d'accès au Cours d'Initiation - CI était de 54,1%, contre 56 % en 6e soit une déperdition de plus de 50 %) (source : Plan National de Développement - PND 2018-2023). Ce faible taux d'instruction et d'alphabétisation est corrélé avec plusieurs indicateurs de santé par l'Entente Démographique et de Santé (EDS) V, notamment l'indice de fécondité. Le rapport EDS V stipule clairement que « L'indice synthétique de fécondité varie selon le niveau d'instruction de la femme. En effet, plus le niveau d'instruction est faible, plus l'indice synthétique de fécondité est élevé. Il passe de 3,6 enfants chez les femmes de niveau secondaire zéro cycle ou plus à 6,4 enfants chez celles qui n'ont aucun niveau d'instruction. »

ii. La pauvreté

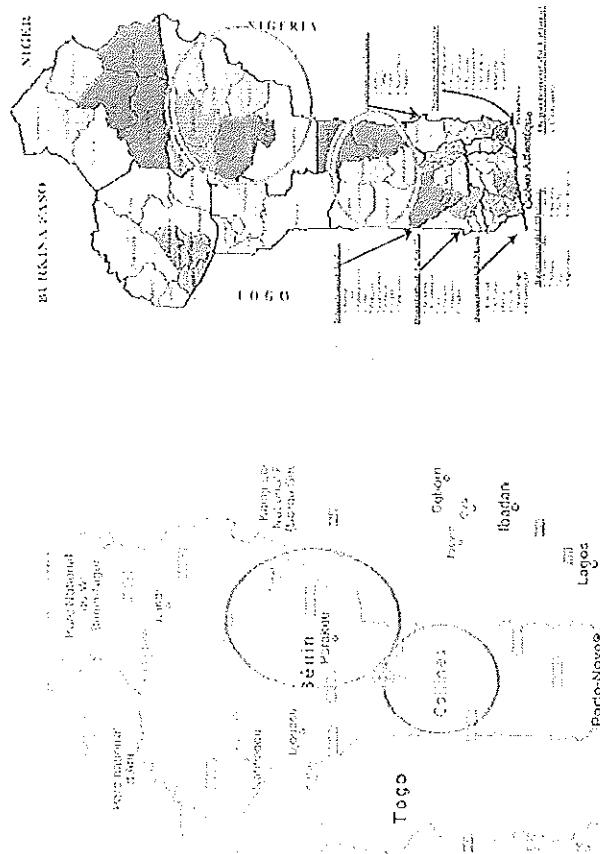
La pauvreté constitue un autre déterminant important de la santé de la population. Les taux de pauvreté monétaires¹⁶ et non monétaires restent importants en dépit des efforts consentis par les gouvernements successifs, et sont respectivement de 40% et 29,1% en 2015 (PND, 2018-2023). Cette situation limite l'accèsibilité financière aux soins en l'absence d'un mécanisme cohérent de protection contre les dépenses de santé catastrophiques et contribue à réduire l'efficacité des nombreuses initiatives de réduction de la mortalité maternelle et infantile. En effet, selon les résultats de l'EDSV, le risque de mortalité liée à la grossesse sur la durée de vie (qui lui-même est corrélé à l'indice Synthétique de Fécondité - ISF) n'a pas diminué entre 2006 et 2018, soit 0,0023 et 0,0025 respectivement. Ce qui signifie que le risque qu'une jeune femme béninoise décède un jour d'une cause liée à la grossesse ou à l'accouchement est d'environ 1 sur 400, ce qui reste très élevé. L'influence de la pauvreté est également perceptible lorsqu'on considère les accouchements à domiciles qui constituent un risque de mortalité maternelle. Le pourcentage de naissances ayant eu lieu dans un établissement de santé varie aussi selon le quintile de bien-être économique, passant de 51 % dans le quintile le plus bas à 99 % dans le plus élevé.

Pour cette raison, l'intervention a opté d'avoir une des 3 zones pilotes de l'ARCH comme zone d'intervention afin de pouvoir agir sur l'accessibilité financière aux soins de santé.

iii. Accès à l'eau et ouvrage d'assainissement

Le faible accès à une eau potable ou améliorée (72,1 % selon les chiffres de l'INSAE, 2014) et à un assainissement satisfaisant, les comportements à risque en matière de santé, constituent autant de facteurs qui déterminent notamment la santé de la population béninoise.

Selon l'OMS, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et aux ouvrages d'Assainissement de base et la pratique de l'hygiène ont des impacts notables sur la santé de chacun. Au Bénin, les indicateurs



¹⁶Ceci pourrait être concrètement mesuré par Catastrophic Health Expenditure = situation in which households financial contributions to the health system exceed 40% of income remaining after subsistence needs have been met

qui caractérisent le sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement de base sont encore loin de souligner l'ODD 6 (« Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable). En effet :

- Le taux de défécation à l'air libre en milieu rural est de 77,4% et de 35,5% en milieu urbain selon le Multiple Indicator Cluster Survey (MICS) ou Enquête à indicateur multiple (MICS, 2014);

• Selon la même source, la proportion de ménages utilisant les toilettes améliorées est de 12,7% au niveau national. Ce taux est de 4,6% en milieu rural et de 22,2% en milieu urbain.

- Le pourcentage de ménages qui ont un lieu spécifique pour le lavage des mains dans lequel il y a de l'eau et du savon ou tout autre produit pour se laver est de 5,4%.
- Le pourcentage de ménages utilisant des sources d'eau de boisson améliorées est 72,1%.

Cette situation est à l'origine des épidémies de choléra et des maladies diarrhéiques chez les enfants qui constituent l'une des causes les plus fréquentes de consultation et d'hospitalisation.

Nombreuses structures de soins sont également confrontées aux ménages déris d'accès à l'eau potable, limitant l'efficacité des mesures d'hygiène des soins, exposant les bénéficiaires de soins aux risques d'infections associées aux soins.

iv. Genre et Violence basée sur le genre

Les violences basées sur le genre (VBG)¹⁷ est un phénomène qui met en danger la vie des victimes, leur santé, ainsi que le respect de leurs droits fondamentaux en tant que personne humaine. Elle demeure très prévalente selon les derniers résultats de l'Enquête Démographique et de Santé V (Genre) - EDSV (2017-2018). Selon cette enquête, 27 % de femmes de 15-49 ans ont été victimes de violence physique, 10 % de violence sexuelle et 12 % de violence conjugale soit sous la forme émotionnelle, physique et/ou sexuelle commise par leur partenaire. Malgré une amélioration du cadre juridique, des défis restent à relever en ce qui concerne la protection des femmes, des filles et des garçons. Par ailleurs, l'infanticide, l'excision et d'autres pratiques culturelles néfastes qui affectent le droit au développement des enfants existent encore dans certaines localités. (Source : OMS Bénin, 2016).

Il existe actuellement 3 centres d'accueil unique au Bénin mais il manque une prise en charge de proximité, à travers une intégration de la PEC des VBG au sein des FS. Il n'existe pas encore de mécanismes structurés pour prendre en compte le genre et la lutte contre les VBG dans les stratégies sectorielles en vue de leur traduction opérationnelle dans les Formations Sanitaire (FS) où les victimes en ont besoin.

v. Les facteurs environnementaux

Il existe une faible maîtrise des risques climatiques et des catastrophes naturelles (inondations, sécheresse, etc.). On note une dégradation continue des ressources naturelles nécessaires à la production économique (érosion, désertification et déboisement, perte de biodiversité, appauvrissement des terres de culture, etc.). Le gouvernement travaille sur la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que sur la préparation de réponses rapides, efficaces et efficientes aux effets néfastes et pervers des changements climatiques.

¹⁷ La violence basée sur le genre ou sexospécifique est la violence dirigée spécifiquement contre un homme ou une femme du fait de son sexe ou qui affecte les femmes ou les hommes de façon disproportionnée.

Depuis peu, le gouvernement du Bénin a pris la mesure de la menace environnementale sur le développement durable en général, et sur la santé des populations en particulier. Si à droite de prendre en compte celle éthiopien dans toutes les stratégies sectorielles, àinsi une cellule environnementale a été créée au sein de la Direction de la Prospective et de la Planification (DPP) du Ministère de la Santé (MIS) dont les attributions concernent notamment la prise en compte des préoccupations environnementales dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes de santé.

• Accès à l'eau : 80% des personnes ont accès à l'eau dans les zones rurales et 90% dans les zones urbaines.

Fonctionnement des équipes de gestion (EEZs et DDS)

- Réunion mensuelle régulière : point des activités planifiées, et planification des activités du mois suivant
- Planification avec des partenaires (ex. DEDRAS pour la MEO PHIC)
- Monitoring des interventions PHI régulier complété dans la majorité des cas par l'enquête communautaire LQAS en général sur financement
- Supervision intégrée régulière, avec quelques fois les moyens routiens privés en réunion d'absence de matériel rouillant
- Inventaires des intrants et du matériel
- Revue trimestrielle régulière : avec participation des CLD
- Défis :
 - o Partenariat local faible, notamment avec les collectivités locales décentralisées, ce qui se traduit par une participation faible dans la gestion de la santé au niveau local, y compris dans les cas de mobilisation sociale (lutte contre les épidémies : choléra, leucos)

Défis :

- Fonctions en rôle souvent mal maîtrisées et mal assurées
- Situation des RHS
 - Insuffisance de RHS qualifiées:
 - o plusieurs postes non pourvus à la DDS comme dans les BZ : Exemple : pas de CRAMS à DAGLA ; à SAO, le Responsable CPS joue ce rôle (ce qui dénote un certain niveau de collaboration entre les deux instances)
 - o dans certains BZ, des personnels soignants dans les CS occupent des postes de responsabilités avec dans certains cas, absence au poste pour prêter
 - o Plusieurs centres de santé tenus par des diâts-soignantes
 - o Hôpitaux de zone : absence de plusieurs spécialistes, fusion de plusieurs unités de soins : Médecine/pédiatrie, maternité/chirurgie
 - Nombreux personnels recrutés sur financement communautaire
 - Mutation souvent opérée depuis le NC par le MS, sans concertation avec les responsables locaux
 - Départs en formations non planifiées
 - Collectivités locales peu engagées dans le recrutement de personnel au profit des FS, comme c'est le cas dans plusieurs communes (Mono, Couffo, Donga).

SONUB/C

- Offre globalement faible, surtout au niveau des CS
- Pas de mécanisme structuré pour la formation continue des agents en SONU : nombreux agents dans les ES non formés
- Matériels/équipements pas souvent disponible (table chauffante, aspirateurs)

• Les fonctionnalités communautaires sont globalement assurées ; cependant disponibilité et continuité, moins régulière fréquente des亟待物 (équipements sanitaires depuis 2004) 657 ressources en 2013, 625 en 2017 à l'HIZ de Sotou.

Autres des décret maternels réguliers (100%) avec selon le cas les organisations vendredi

Want :

- Offre très faible au niveau des CS :
- Manque de personnel
- Manque de matériel/équipements essentiels
- Absence de formation spécifiquement orientée sur la prise en charge des MNT
- Discreté gestationnel très peu dépassé
- Faible disponibilité de médicaments essentiels MNT (HTA, diabète)

Qualité des soins

- Pour le temps disponible, l'équipe s'est appesantie sur l'hygiène hospitalière pour apprécier la qualité des soins.
- Hygiène hospitalière déficiente : Gestion des DRH, Stérilisation centrale (dans aucun des 03 HZ visites), stérilisation au pouphiel, manuteneurs non fonctionnel, incinération en plein air, bavarderie non fonctionnelle (marchant & laver en parallèle, leverge à la main, statut des agents, Hbs non connu, non vaccinés,

Genre/VBG:

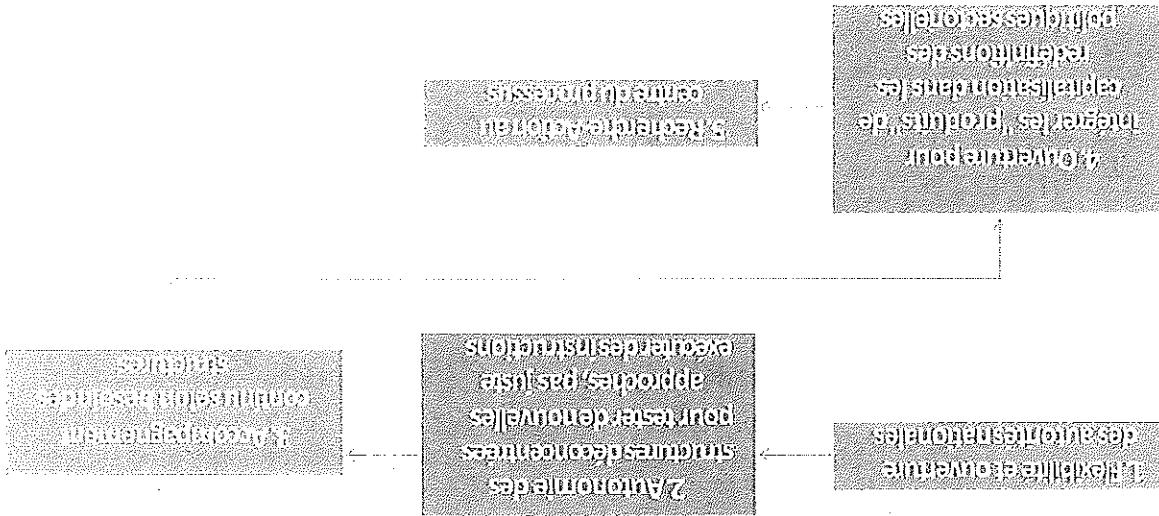
- Phénomène très prévalent dans toutes les localités
- Notification demeuré souvent faible : 130 cas en 2018 au CPS de Soué avec 32 cas mastomains
- En général pas de réponse structurée aux victimes : les CPS fournit une assistance psychico-sociale, avec l'appui de certaines ONG. Expérience intérieure à Soué avec l'appui d'un projet de la Coop Sulise qui prend fin 31 mai 2019. Assistance juridique et médicale gratuite :
- Au niveau départemental, pas de cadre de concertation opérationnel
- Grossesse en milieu scolaire fréquente

PF : Planification familiale

- Existence d'ONG (ABPF, ABMS, CARE) qui appuient la PF, dans les CS qui ont un projet
- Gravité de la PF dans tout le département, soutenu par des PTF/ONG (ABMS, ABUS)
- Cadre de concertation intra-sectoriel au niveau de la zone opérationnelle, où les données sont collectées, analysées, et les goulots analysés. Le cadre départemental intersectoriel n'est pas encore fonctionnel
- Taux d'utilisation des méthodes modernes : entre 10% - 16% dans les 03 ZS
- Penseur socio-culturelle présentes ; dans certains cas, des initiatives de CCC bien structurées avec la communauté

Opportunité de soutien pour consolider les acquis, sur fonds d'appui institutionnel à la DDS et ZS

- Disponibilité de médicaments ;
- Rupture de médicaments par moment : par rupture artificielle ou par mauvaise gestion :
- Produits PF : rupture de stock, après une revue faite par le SABA



ANNEXE 7 : ORGANISATION DU RESSOURCE DU DOUBLE ANCIAGE

- Produits d'ITIE ; moins de rupture de stock
- Rupture des stocks au niveau des dépôts répartiteurs : le niveau des départs est faible de sorte que les formations ne sont pas efficaces malgré les formations, car non utilisation des outils mis en place.
- Bonne, mais certains CS n'ont pas de chaîne de triage pour la conservation

Référence et Contre-Référence :

- | | |
|------------------|--|
| - Positifs : | o Gravité de la référence intra-zone |
| - Défauts : | o Pas d'ambivalence fonctionnelle à l'échelle du département. |
| - Organisation : | o Fiche existante, mais pas toujours fonctionnelle |
| | o Outil de gestion en place (fiches, registres) mais pas harmonisé. |
| | o Harmonisation en cours. |
| | o Révise R-CR non systématique au niveau des ZS, semi-systématique au niveau départemental. |
| | o Autre défaut : manque de RH qualifiée dans les FS qui se traduit par une faible capacité diagnostique ; les contrats-références non effectifs dans la plupart des cas. |

Objectif général : « Contrôler et planifier l'immigration de la sorte des populations au Brésil, en prioritairer les plus vulnérables »	Chronogramme : « La population du Brésil dispose d'une offre de soins largement déqualifiée pour les SONU à la BNT, en tant que des personnes spécifiques elles au Brésil »
Préparation des demandes réglementaires nécessaires	Mobilisation et renforcement des RH intermédiaires et techniques
Demande	Préparation des documents publics, concertation des tribunaux de recours de préfectorat
Annexe 1	Annexe 2
Annexe 2	Annexe 3
Annexe 3	Annexe 4
Annexe 4	Annexe 5
Annexe 5	T1 T2 T3 T4 T5 T6 T7 T8 T9 T10 T11 T12 T13 T14
T1 T2 T3 T4 T5 T6 T7 T8 T9 T10 T11 T12 T13 T14	Description

Objectif spécifique : « La population du Brésil dispose d'une offre de soins largement déqualifiée pour les SONU à la BNT, en tant que des personnes spécifiques elles au Brésil »	Chronogramme : « La population du Brésil dispose d'une offre de soins largement déqualifiée pour les SONU à la BNT, en tant que des personnes spécifiques elles au Brésil »
Préparation des demandes réglementaires nécessaires	Mobilisation et renforcement des RH intermédiaires et techniques
Demande	Préparation des documents publics, concertation des tribunaux de recours de préfectorat
Annexe 1	Annexe 2
Annexe 2	Annexe 3
Annexe 3	Annexe 4
Annexe 4	Annexe 5
Annexe 5	T1 T2 T3 T4 T5 T6 T7 T8 T9 T10 T11 T12 T13 T14
T1 T2 T3 T4 T5 T6 T7 T8 T9 T10 T11 T12 T13 T14	Description

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES, COMMUNAUX, SANITAIRES

LISTE DES PUBLIQUES DE LA ZONE SANITAIRE SAVÈ-OUESSE

N°	ZS	Communes	Arrondissements	Familles	Formations	Existence d'institu-	Institution	Nombre de lits par centre
1	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Challa-Ogoi	CS Challa-Ogoi	Non	Non		
2	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Challa-Ogoi	CS Koloko	Oui	Oui	6	
3	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Challa-Ogoi	MI Ghidé	Oui	Oui	2	
4	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Challa-Ogoi	DI Adubo Konin	Oui	Oui	0	
5	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Challa-Ogoi	MI Botti-Houetbo	Oui	Oui	2	
6	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Digbe	CS Dicbie (Ouesse)	Oui	Non	8	
7	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Gbanlin	CS Gbanlin	Non	Non	6	
8	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Gbanlin	CS Vossa	Oui	Oui	7	
9	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Gbanlin	MI Idadio	Non	Non	3	
10	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Kanon	CS Kanon	Oui	Non	0	
11	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Kanon	MI Akpere	Non	Non	4	
12	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Kilbo	CS Kilbo	Oui	Oui	11	
13	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Kilbo	MI Yatui	Non	Non	5	
14	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Laminou	CS Laminou	Oui	Oui	0	
15	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Odoncha	CS Odongha	Oui	Oui	8	
16	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Ouesse (Ar)	CS Ouesse Centre	Oui	Oui	34	
17	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Touï	CS Touï	Oui	Oui	13	
18	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Touï	MI Teni eure	Oui	Oui	6	
19	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Touï	MI Ogotudo	Non	Non	4	
20	Savè-Ouesse	Ouesse (Com)	Touï	MI Yoni-PK	Oui	Oui	4	
21	Savè-Ouesse	Savè	Acidio	Izé Save	Oui	Oui	6	
22	Savè-Ouesse	Savè	Besse	CS Besse	Oui	Oui	2	
23	Savè-Ouesse	Savè	Besse	MI Olpa	Non	Non	1	
24	Savè-Ouesse	Savè	Besse	MI Radjebé	Non	Non	1	
25	Savè-Ouesse	Savè	Boni	CS Boni	Oui	Oui	8	
26	Savè-Ouesse	Savè	Kaboua	CS Kaboua	Oui	Oui	4	
27	Savè-Ouesse	Savè	Kaboua	MI Ahfin	Non	Non	6	
28	Savè-Ouesse	Savè	Kaboua	MI Okounfo	Non	Non	5	
29	Savè-Ouesse	Savè	Ofe	CS Ofe	Oui	Oui	6	
30	Savè-Ouesse	Savè	Ofe	MI Dani	Non	Non	4	
31	Savè-Ouesse	Savè	Ofe	MI Avédioko	Non	Non	4	
32	Savè-Ouesse	Savè	Ognaro	CS Oke-Owo	Oui	Oui	8	
33	Savè-Ouesse	Savè	Ognaro	MI Monka	Non	Non	4	
34	Savè-Ouesse	Savè	Ognaro	MI Akon	Non	Non	4	
35	Savè-Ouesse	Savè	Saklin	CS Saklin	Non	Non	7	
36	Savè-Ouesse	Savè	Saklin	MI Otochi	Non	Non	3	
37	Savè-Ouesse	Savè	Save Plateau	CS Plateau	Oui	Oui	18	
38	Savè-Ouesse	Savè	Save Plateau	MI Dibout	Oui	Oui	3	

1. Plan national de développement durable 2013-2025
2. Plan national de développement sanitaire 2013-2022
3. Enquête Démographique de Santé V (2017-2018)
4. Annuaire des Statistiques Sanitaires 2017 du MS Bénin
5. Rapport STEPS 2015
6. Rapport de l'évaluation de la disponibilité de la capacité opérationnelle des services de santé (SaRa) 2018
7. Plan de suivi évaluation et revue du PNDS 2018-2022
8. Plan stratégique de développement des ressources humaines en santé 2009-2018
9. Stratégie de coopération de l'OMS avec le Bénin 2016-2019
10. Stratégie nationale multisectorielle de la santé sexuelle et de la reproduction des adolescents et jeunes 2018-2022
11. Plan opérationnel de réduction de la mortalité maternelle et néonatale au Bénin; 2018 - 2022
12. Plan de décentralisation et de déconcentration du ministère de la santé
13. Politique nationale de promotion du genre au Bénin
14. Stratégie d'institutionnalisation du genre au ministère de la santé 2014
15. Rapport du service d'écoute et de conseil aux femmes et filles ayant subi une violation de leurs droits. (Ministère des affaires sociales et de la microfinance, 2017)
16. Portefeuille du nouveau Programme de Coopération bilatérale bénino-belge pour la période 2019-2023
17. Intégration du genre Projet SAN Bénin – AFD. Note préliminaire – Elsa Manghi – 1er mai 2019
18. Comptes nationaux de santé 2013-2014
19. Fiche programme de Médecin du Monde suisse sur les VBG 2019
20. Rapport d'activités 2018 du projet RECAFEP de la Coopération Suisse dans la zone sanitaire Savè-Oussé

